H. 912 . (Liasse) 12 pièces, parchemis 1ce aux 1190 - 1318. _ Langrune. _ nº 16. Liasse 1. Donation à l'abbaye & Annay par Guillaume du Hommet, Connétable Tu Roi de tonte sa terre de Langrume (Longromia) excepté les tenements que tiennent de lui Gervasio de Sacco sient de primogenito et ford. de Maismillo et. Willelmus Cotele. Hane autem Tonationem feci predicte abbatic anno ab inc. D. 1190, die quo ecclesia ejustem abbatie Tedicata fuit in dotem ipsius ecclesie. Cemoins Henri, évêque de Bayeux, Guillaume, évêque de Contances qui célébrérent-l'office de la Vericace solemelle Pierre abbé de Caen Robert abbé de Cerisy Durant abbé' de troarn, Guillaume, abbé de Stad de Contances Stephanns Jecanns, Henr. precentor, ford de Humeto Radulfus Caisson, Hugo de Colingis Robertus de Maia Johannes de Sulignelo, Will. de Similloio original scelli. Confirmations de la Fonation par Richardus de Humelis et Willelmus de Sai, ses fils. W. archevêgue de Jonen et Willelmus, évêgue de Contances (leurs seeaux). Bail s.d. par Guillaume du Mommet à Guillaume Poignant de sa terre De Langrune de l'assentiment des moines d'Aunay Her autem convention facta finit après son décès. scacearium, presente Willelmo Silio Radulphi senecallo Mormannie, et Roberto abbate Car. etc. - Hecord s. 1. entre Guillaume In Hommet .. et Adam de Port de tenemento quod Ric. de Munetis et Agnés uxor ejus Seserum Willelmo de Aireavalle es Micardo filio, etc. Confirmation par Johannes de Bruecort de la donation par Inquerrand du Hommet chevalier d'une terre de qua Willelins de Merovilla reddebat VI sext. frimenti Micholao de Lengronia (1235) scean - Vente devant Henri Legay, garde du seel dela vicomte de Caen, par Jean Ande De Lengronne à Michel hempereur Mourgeois de Caen de rente à Langrune (1318). Chartes sans rates de Guillaume du Hommet conne table In Roi : confirmant l'à Guillaume " Cottle, de toute la terre Philippe de Cauvigny ent april Lengrone, de de Bohun temuit Lengrone pro excambio Humetin;

de son fils Enguerrand du Hommet, confirmant à l'abbaye le tenement que son père ronne à Cotel « pro servitio et hommagio suo aprid Lengronian», etc. H. 913. (Liasse) _ 14 prices, parchening, 1 phopier. XII: Liècle. 1540. Langrume: 1:16. Liasse 2, - Chartes soms Tate: Recommaissance par Guillaume de Jennilly qu'ila reen de l'abbaye d'Armay 3 avres de terre de leur Tomaine à Langrune videlicet at crucem de Dobra (Douvres) assignées par lui à Richard, doyen et anchapitre de Bayense Fonce ecclesiam de Guiafosta sive ecclesiam De Mampefelgera primo vacdere contigerit, date à lagnelle las. terre reviendra à l'abbaye d'Annay; charte y relative de Richard doyen, et du chapitre de Bayenz. Tonation par Jean Voignart, à l'abbaye de ce qu'il avait Jans la masure que Guillanne Voignant son pere qui est in fief de l'abbays; confirmation de Mob. de Mavelon, miles; confirmation par Lucas des las à l'abbage Tela Tonation par son pière Mugues de fonds sis la Langrune interfeorum Ganfride de Bosvilla et terram prioris de Sancto Gabriele etc. _ Confirmations par Willelmus Cornart de Crisselon, Nicarous Cornart, de Longronia, de la donation faite par Manufus Cornart, cognatus mens de fonds sis à Langrane (1203). Scean of fragment de scean. Donation par Herbertus de Veensis à l'abbaye Ve 1/2 acre de torre sise à Langrime at fossam agne 1204. Vémvins Chomas In Hommer Enguerrand du Hommet son frère, Guillaume Bacon du Molay, Raould Wigneaux Enguerrant de Cardonville et Roger de Monts, schom. Vente par Gabriel abbe de Montage à Jean Dupont, clerc de Bayens, pour 20 l. t. Je. 3 loergees de torre and Ingroniam 128, mars. Cession har Thilippe, Tegnerpie Thomas Micolas, Guillaume Micolas et Ham Poncras de Langrune aux religione d'Annay de l'acre 1/2 de terre 1346 Joevant Guillaume du beil garte du seel de la vicomte Te Caen. Vente Tevant: Henry Hay, clere commis sons tedit du leil par fean Berrout aux dits religieux du tenement de feul Richard Berrout son here (1359).

Roonl Lecouvreur, clere commis sous Jean Brinkele garde du seel des obligations de la viconte de Caen par Jean Le Marchecrier de Basty, aux dits religieur de 7 vergées de terre (1431). Déclaration Le Olivier de Styulier, abbé commendataire d'Aunay ans gens et officiers du roi à lan, d'un fief on membre de fick noblement tenn å gage, cour et usage assis à Langrume (1539 lus.). H. 914. (Liasse) 7 pièces, parchemin 1 p papier. 1252 - 1305. - Langrune. Nº 16 Liasse 3. - Vente à l'abbuye par Guillaume Gavare de 5 s. 1. Dé rente que les hoirs de Haitardi Benedicti lui rendaient pour une masure qu'ils tenniens de lui à Langrune justa furnum Helye Flamenc et cheminum romini Regis gud tensitt ad mare qu'il tenait d'eux moyennant 55 s. t. 1252. scean. Consentement donné par Johannes Victus Jordanus, de Langronne, que Alice sa mère fillelde fen Michel Jourdain, son afrère esses hoirs prement sur son menage à Langrume 3 mines de froment en septémbre, len échange d'une maison à dangrune qu'ils lu cedent (1272 mai) secan . - Vente à l'abbaye par Willelmus dictus Vouchet, de Langrume, pour 72 s. t. de 3 quartiers de froment, 1 geline et 12 ænfs à prendre har en à dangreme 1296, octobre), fragment de scean. Vente å labbage far Emma filia Michaelis Santin Te Ingrania, de rente assise and, lien 1291, mars. seean. - Vente par Johannes Dietus Corel, de parrochia de Lyon, à Michaele Sellonis de Hareflu de rente à prendre april Ingroniam in guodam herbergagio quoi Robertus Dietus Medius tenet in feodo et heresitate (1292 mai). Ratification Tevant le viconte de Caen par « Mahent Same Jeh. lorel, de Lyon sur la mer ". 1292. Vente à l'abbaye par . Ric . Santin et Johannes Fanquere de Ingrania, de rente assise and lien [1305 septembre].

H. 919 (Liasse) - 2 pièces parchemin, 4 pieces, papier. 1969-1679 - Langrune :- 191: 116- 4 e liasse. Alienation let retrait faits par l'abbaye de ses fiéfs et terres de Langrune. - Extract du régistre de Richard Martin et Vierre Paris tabellions au siège de Vaucelles de Caren concernant la vente par Rierre Nevinces grenetier du magasin à sel de laen, donn Richard Patrice prieur Claustral et dom Michel Demares baille; fon des de Augustin Le Prevost baron de challeval et seigneur de Brevant procureur de Pierre Le Prevost abbe d'Auray à Lucas de la Rocque Courgeois de Eaen, de toutes les biens et droits en la dite paroisse [1969]. - ratification de la vente par Antoine Pinel secrétaire de l'allage Charles Deussy curé de J'Lèger, CAndré Bonnet et foreques Desbaux religieux de l'albaye (1969). - Echange devant Giller Laysney et Leonard Lefebore tabellions aux sergenteries d'Onistremm et Bernières entre Ravul Le Roux et Antoine de Gaalles sieur de Langrume de pièces de terre (9273). Remise faite devant Francois Paris . Et Riese Panget tabellions au siège de Vancelles de Caen par Lucas de la clocque à Rierre Le Prevost abbe d'Aunay, du droit et marche de bontrat de fieffe à lu facte par le dit abbelf1/90).

Déclaration faite au greffe du clerge du diocese de Baylux par flom Augustin de Gascoin reliqueux et procureur de l'abbaye d'éfunay au nom desd. religieux, en consequence du traité fait entre les commissaires du voi et le clerge de France qu'ils entendent rentres en possession du fiel de Languene autrefois alienes au tempode de l'albaye et possedé par les prieur et religieux, moyennant le remboursement de la somme payee (1679). H. 916 (Lasser) - 9 preces, papier. 1991-1689-Langrune! - 97° 16- Pliasse Me claration des ventes et terres appartenant à l'abbaye d'Aunay en/la dete paroisse faite par les frères Le Roux à Lucas l de la Rocque bourgeois de Earn sumant leur soumission et leurs baux (1991). Autre Réclaration de la terre et seigneure de l'albaye d'chunay, disposé à la culture, faite par de la Rocque bourgeois de Caen, à Juillaume Fromas, fermier de la dite sieure (1990). Declaration faite par Charles Thomas ayant frie desternes de l'abbaye, pour satisfaire à l'ordonnance de justice trendue entre lui et les religieux Ele la dite abbaye (9670). Déclaration des terres et rentes des religieux d'Aunay faite par Noël Mexice, hector Mareschause et Gilles Picqueseche écuyes, leur caution (1618)- Bannie faite devant Robert Gumons tabellion en la sergenterie de Bernières et Enstache Chériel sergent pris pour adjoint des terres de l'abbaye d'Auray seses à Langrune (16 72), - Autres bannie des d. biens à Langrune, bourseulles, etc.

H.917. (Liasse.) - 1 Cahier parchemin 2 pièces, papier. 1901. 1681- Langrune 1816 loasse flis -I Extract d'un aven rendu au Roi en 1 pos par l'abbe à Aunay de tous leafiéfs de l'abbaye, concernant celui de Langrune le dit extrait collationné par frere Etienne Dailly celerier de l'albaye (16/2). -Déclaration et dénombrement donnés et fournis par les able, prieur et religieux de l'abbaye il evendy, deocèse de Bayoux bailliage de la hautice de Conde sur Mireau incorpores au corps de l'Université de Even du temporel et revenu de la dite abbaye suivant les lots et partages ai devant facts entre le dits religieux tant pour la mante abbatiale que pour la manse conventuelle pour batisfaire aux charges ordinaires de la dite abbaye, ou se trouve le detail de toute la terre de "ma dite déclaration signée de P. - Daniel Fout albe, Jacques Vicart prieur, Famelin sous priceir Joseph Le Chevalier, Morand, Jacques / Lemonner, Augustin de Gascoing, G. Renou, J. Leclerc, Charles Robellard, Benoist, Gaubert religiouse (1881). Et collationnée par

Divide conseiller du Roi et chaditeur en la chambre des comptes de Normandie (1687).

H. 918. (Liane) 8 pièces parchemin 44 pièces papier.

1478-1663. - Languenel - 4: 16. - 6: hasse .-Bause partiels de terres à Langrune, Lion bailleville, etc. Reconnaissance de : Raoulin Bigot de Langrune demeurant ou hameau de 9- cfubin, du bail à lui fait par les religieux d'Aunay de frergésse terre 19478 - Michel Flameng du bail par lui fait par les religieux d'esunay de 13 vergees de terre (1484). - Reconnaissance devant: Jean Remon et Jean Vouddry clèred tabellions aux sergenteries d' Quistreham et Bernières par Michel Flamenc du bail à lui fait par les religieur d'élunay de prices de terre 14 91vg Chierre Bacon et Jean Le Maiore tabellions a Caen par Jodae Guillebert, demeurant au bourg de la Gélivrande du bail à lu fact par les religioux d'étunay stipules par Raulin Le Roux leur procureur de 8 acres de terre (1/74). Reconnaissance de hector Mareschaux du bail à lui fais par Lucas de la Roque bourgeois de Paen fermier des religieux d'Aunay de 4 acres de terre (9/92)- Devant Jacques Leigle et Hebert Touis tabellions en la sergenterie de Bernières par Martin Elerembault

du boul à lui fait par Micolas Languille receveur general des religieux d'étuncay de 3 vergees de terre (4631). - Jacob de Laperrelle et Toac Dasnier Calellions en la sergentenie d'Ouistreham par clos Pièques aiche du bail à lui fait par le det Languille de 3 acres de terre (9634). Reconnaissance de Guillaume Meriel bruglais de Caen du bail à lui fait par le dit Languelle de plusieurs prièces de terre 16-1637. - Réconnais vance devant Endine et Costie tabellions au seige de Fontaire Henry par abel cheriel du bail à lui fait spar le det Languille de 2 acres de terre (1638). - Reconnaissance de Guillaume Meriel bourgeois de Baen du bail à lu fait par le dit Languille de plusieurs pièces de terre (1861). Reconnaissance devant : Pièrre Desquelle tabellion aux sièges de Eairon et Fontaine Henry par Juillaume et Étienne Bamont por et fils du bail à eux fait des terres par Pierre Le Genneur ecuyer sieur d'Escorches de 7 pièces de terre [16/3]. - Jacques Leprovost et Jean Lecame tabellions en la sergenterie d'Ouistreham par Viene Constant du bail à lui fait par les religieux d'étunay stepule's par Thomas Estandel sieur des Tongschinges bourgeois de Baen de 8 acres de terre / 15 po). Réconnaissance de Jacqueline Collette veux de Jean Due et Pièrre Hue son fils du Hail a eux fait par Shomas Mondel

bourgeois de baen procureur des religieux d'étanay de 2, acres de terre (16 /4). - Bail dut devant Thomas Vesueur et Juillaume Delaporte tabellions à baen par don Gabriel du Vair procureur de l'abbaye d'chinay à Jacques Lestouren de prergées de terre (1663).

H. 99. [Liasse]. - 99 pieces, papier. 1631-1639- Langrune . - M. 16 .- Ipliasse - Baux parties Reconnaissance devant : Jacques Seigle et Shebert Louis, tabellions en la sergenterie de Bernières par Martin Elevenbault, du bail à lui fait par Nicolas Languille receveur general des religieux d'Aunay, de 3 acres de terre (1631). Les memes par : Marquerite Buisson de 1/aire de terre. Jacques Bellier de surgées & de toure Guilladme Meriel fils Abel de lacre de terre Vière Blaine de grergées 1/2 de terre. Louis Laber de 2 acres de terre. Toelys Jeanne de 3 vergées de terre-Jean Heute fils David de 3 vergees de terre Robert Aubert, de lacre de terre. - Serrine Blanpain de lacre de terre. - Jean Lebigot de lacre de terre -Richard Langlois de 3 acres de terre - Rence Leboucher reuve de Philippe Beauvoir de l'acre de terre. - Jacques bui de \$5 vergées de terre- Jean Buret de lacre de l'erre-Jacques Jacquelin de 1/2 aux de terre Louis Le Boucher de 3 aires de terre . Simon Desaurey, de prergées de torre-Abel Missel de 4 acres de terre - Adrien Lebouteillier de plusieurs pièces de terre (9637).-Jean

Labey de 9 vergées de terre. Philippe Jorney de 3 alres 1/2 vergée de terre Proel Lahaye. de frergées de terre (1682). - Alain Tainel de 8 vergées de terre (1683). - Reconnaissance devant Pièrre Roucamp, et Girnon de la Jalle tabellions par Misolas Languille sœur de la Rivière bourgesis de Caan Enstance de Claude chaillet prieur d'Aunay du bail à lui fair par le dit Maillet et le procureur de l'albé d'Aunay, du fief, terre et seignaire de Languine (1639).

H. 920. (Liasse.). 33 quèces papier. 16 96 - Languene - 13 16. /8 hard - Band spartiels. Reconnaissance devant Jacques Le Provost tabellion en la sergenterie d'Ouistreham et Jacques Fanct bergent pris pour adjoint par Jean Lepoustre du bail a bu fait par Thomas Blondel bourgeois de Baen procureur des religieux d'Aunay de prergées de terre. Guillaume Beauvais de 2 acres de terre, Jean Morice de 1 acre de terre .- Abraham Rouxel de \$ acre de terre - Michel Loiseleur de laire de terre. L'erre Flament, de 9 rergées de terre - François Marechause de prengées de terre. Thomas Buisson, de Vacre de terre Jean Lecourt & 5 vergées de terre Jacques et Antoine Le Velier, de gacres 2 vergees de terre. Perrine Alber veux Guillaume Le Regnard de Grergees de terre. Jeannette Lemarchand veuve de Ehombes Levillain

de 18 vergées de terre-Richard Marie de 7 avres de terre-Guillaume Dupuids de 6 1 vergées de terre. Noël Auber de prergées 1/2 de terre. - Gilles Couluire de pacres es,

1660-Langhune - A 16. Leasse g. Baitse en detail Bail fait devant François de Fiérville et Jean Lekanu tabellions royaux en la sergent, de Ouistreham par dom Etienne ten prieur de l'abbaye d'Aunay et don Gabriel du Van religieux à Fromas Baillemont de 7 vergees de terre : Suzanne Caignard veube Ele Pierre Dubicisson, de 5 vergées de terre Noce Auber de 2 pièces de terre, Michel Loiseleur de 1 acre de terre Jean Meriel fils Finon pour luiet Jacques son pereg de mergees de terre - Henry Lepoittre de 6 vergées de terre les frères Auler frères, de Lacres de terre. quillaime Beauvais de 2 acres de terre-Martin Desaunez de 2 pièces de terre - Antoine Bigot de facre de terre Benjamin Flamano de 2 acres de terre. Françoise Mareochaux 8 vergées. Jacques Faurel & de 5 vergées de Nerre - Lucien Mériel fils Sisson de 9 reergées de terre, Reire et Augustin saequemin de 2 acres 4 de terre-Raine Léproitre de prergées de terre Robert Mériel de pièces de terre-Roger Pierre de prergées de terre Ehornas Buisson de 4 rergées de terre es

H. 922. (Liasse). - Ps pièces, papier 1006 - Languine - 99 2 16 - Liasse 10 - Baux partiels. - Reconnaissance devant Robert Cournont tabellion à Bernières et boussaint de Laporte tabellion a Ouistreham pris pour adjoint du bail à lui fait par Étienne Geren prieur de l'abbaye ld'Aunay et dom Jean Delauney religious par. Rislippe Beuron de 2 acres de Herre, -Antoise Bigot de Doce de terre .- contoine Lebillain de 18 rengées de terre - François Conture, Thomas Rierre Richard Letaller et Jacques Marie de 3 acres 3 vergées de terre Martin Desaunets de Cacresde terre - Thomas: Buisson de lacre de terre Semon Bertot de 6 vergées de terre -Tacques Lemasurier de 4 acres de terre. Lucques Lecourt de 3 vergées Éde terre Nicolas Collet de 2 prices de terre Maddeine Betourney veuve de Étienne Auber et quentin chiber de 2 pièces de terre of Antoine Rousel de 2 prèces de terre - Lucien Meriel fils Gimon de q vergees de terre Thomas et Pierre Bastey frères de 4 acres 2 de terre Charles Toeuste de 9 vergees de terre Richard Marie, de & pièces de terre -Suzanne Caignard veuvre de Pièrre Buing de 10 vergees de terre . Jacques Faunel de 2 vergees & de terre - Catherine Leconto veuve de Jean Lepoitre et Raulin Lepoitre son fils de presques de torre

François Marèchaux de prergées de terre et. H-923. (Lasse.). - Spieces papier 1667.1670. Langrune .- 11-16. Liasse 41 . Baux partiels. - Reconnaissance devant Robert Commont Coussant de Caporte tabellion à Oristreham pris pour adjoint par : Jacques Beuste I et Jean Jarquemin du bail à eux fait plan Ebenine Perin prisur d'exemp I et dom Jean Seldunay religieux er procedeur stipules frar dan Joseph / Lechevalier cellerier de 1 acht de terre (1667). Plais Elevernbourse du bail à lui fait fort 3 vergées de terre . - Reconnaissance pari Jean Morice du bail à lui fait par I Jean Le Bourquignon commis de este de la Mormandonie de l'acre de terre [1667]. Hoit Clevenbaux du bail à lui fait de 3 vergees de torre Recommaissance par : Jean Morros du bail à lui fait par fan & Bourguignon commis de/cH2/ de la Hormanderie de 1 acre de terre (1667). Thomas Boucher fils Gilles du bail à lui fait par le prieur Ode l'albaye d'etuncay d'une vergee /2 de terre (1669). - quillaume Dupuids de 6 pièces de terre (1669). - Michel Labley de 1 vergee de terre (1670). Retrocession par Jean Le Bourguignon bourgeois de baen procureur des religieus

d'Aunay, à Jacques et Lucien Meriel de la moitie d'un bail fait à Jacques Meriel fels Jean decede en en payant les formages [15] H. 9.24 (Liasse). - 12 pieces, papier. 1619 -, 1719 - Langrune . - 97:16! Liasse 12. - Baux déneraux des terres de l'albaye à Langrune Lion, Courseulles, Plumetot, etc. Reconnaissance de Guillaume Meriel bourgesis de Baen our bail à lui fait par nicolas Languille bourgeois de Caen, procureur general de Louis Bretel sieur d'Auberbose conseiller en la cour de Parlement de Rouen chanoine et haut doyen en l'église cathedrale de Lisieux abbe d'Aunay, du fief, terre et seigneurie de Langrune (4519). Temblable reconnaissance du dit Mériel [1629]. - bail devant: Pierre Poullain et Gilles de Lasalle tabellions aux sergenteires Ide Villers et Eurecy par Charles Lehrethon prieur, Rodolphe de Lauloup sous prieur Thomas Poullain, Jean Benard Malachie Le Laige, Benoit Marie, Nicolas Le Guedois cellerier, Etienne Dally, Bernard Dauphin Gabriel du Vair et autres religieux d'Aunay à Archange Mériel lourgesis de Earn, du fief, terre et seigneurie de Langrune moyennant boolivres outre Les charges (7643). Næl Lefebure tabellion an siège d'Ondefontaine et Julien Vantier

H. 925. (Liasse). - 5 prièces parchemin 6 pièces papier. 1747-1783 - Langrune - CP= 16. - Liasse 18. Baux generaux des terres de Langrune. Attestation de Olivier Le Pailleur sieur de Langle, que les religieux d'éturay lu but donne procuration pour faire faire l'arpentage de leurs terres de Languine et d'en passer les baux pour gans (1747). Bail fait devant Pierre Martin notaire an biege d'Aunay par Albert Rancour prieur et dom François Delval religieux et procureur de l'albaye d'Aunay à Olivier Le Pailleur sieur de Langle des terres de l'albaye vises à Langrune et environs (9747). FReconnaisance de Thelippe Desaunes du bail à lui fait par les religieux d'Acinay, de 1/0 acres de terre avec 16 boisseade de froment mesure ancienne revenant à 13boisseaux 1/3 mesure de Caen et I poule (1793). - Sail devant Lambers Journ nothire au siège d'Aunay, par Albert Paucour prieur et don François Delval religieux procureur de l'albaye à Jacques François Desarinés marchand bourgeris de l'Pièrre de Caen, des terres de l'albaye (1799) - Obligation des priem et procureur de l'altrafe de passer hail des dites terres à Pièrre Le Edlier fils Michel, à l'expiration de alui fair a Desaunes (1762). - bail devant Lambers Jouvin notaire à Ondefontaine par picoles Gequesne prilur, Louis Dequesne sous paineur, François Delval procureur, Granice Le Duc, Abert bolet, Piene Paillette et Felix 'Masson, etc., religieux d'Aunay à Diorre Le Baillet fils l'Alichel et à Jean Baptiste Lagauelle des terres de l'abbaye (1753).— Le même par Micolas Dequesne prieur, Louis Dequesne, Albert ballet et Félix Masson religion du dit Leteiller, des dites terres 1445).— Le même par Micolas Dequesne, Louis Dequesne, Flix Masson, Antoine Boursier, Alexandre Cenvis Vincent Antoine Boursier, Alexandre Cenvis Vincent Antoine, Joseph Lejosne et placide Legentit religieux, au dit Leteiller, desdites terres (1783).

1693. 1000. Langrune Bor. Liasse 14. Propriété d'une acre de terre à Langrune frameau de S'chebin, delle de la rue des champs donnée en échange par l'abbaye à Dierre Moulin pair 5 vergées aux. Vérroir delle de la haute devise. - Reconnaissance devant Jean Endine et Abruham Addine tabellions aux sièges de Fontaine Henry et l'airon par Amado frame du bail à lui fait pair Rierre Moulin bourgaris de basen, de 1 acre de terre sise à Langrune au haman de 9° chibin [1693]. Ordonnée de Jacques Fennier écuyer sieur d'ordonnée de Jacques Fennier écuyer sieur d'ordonnée ancien conseiller du roi au bailliage exerçent

pour l'absence des lieutenants, maintenant les religieux d'Aunay en la possession de 1 acre de terre à cux contesté par Foaleau Jouenne veuve de Guillaume Chériel bourgeois de Easen tutaire de ses enfants et Archange Chériel aussi: bourgeois de Caen (1552). Reconvaisvance de Gabriel Duquesney procureur des religieux d'Aung du Bail fait à Raulin chériel de 1 acre de terre (16 ps). Dechange entre Pièvre choullin et les religieux d'Euray de pièces de terre bise à Langruns hameau de S! chuben et en la delle de la haute devise (1666).

H. 927 (Leasse), - 4 prices papier. 160/+1634-Langrune - 770/6 Liasse 43 Accord fait Entre Rierre Bertant cheyer produreur et receveur de l'abbaye d'Aunay pour lu'et stepulant les able, religieux et Eouvert de la dete abbayl et Pièrre Morel écuyer sieur de Garvalle stipulant Jean Genneur soleur de Langrune, sur procès concernant une usurpation de terrain (1601). - Echange entre Jean Le benneur sieur de Langrane et les religieux d'Aunay de pièces de terre, pour mettre fin à leur proces (1602)-Echange entre Cercligieux d'équinay et chare et Antoine Le Genney sièurs de Langrune de pièces de terre (1634).

Leclere, Robert Basset, Benoit Gaubert Bemain Boquin, François Lermitte chaquestin Berouen Charles Ouzouf et Ricolas Weel religious et François Use Chevalier sieur de Langrune et d'elle Cherise Tue fondée de Antenor Tue chevalier seigneur de Caligny Mari Antoine Hue chevalier seigneur de Luc, Hercule The Chevalier seigneur de Langrune seigneur de Luc et Louis Rolasso Tue Chevalier seigneur de Caligny Popo.

H.929. [Liasse]. I pièce parchemin 1186. Languine ... cPM. Liasse V. fleconnaisance devant Lucas Dupont tabellion et Pièrre Le Faitis son poljoint, sous Chomas de Verson évujer vicomte de Condé garde des sceaux des obligations de la vicomté par lichard Piquerache de la paroisse de Languine de Languine de mer", vicomté de baen. de la fiéfe à lui faite par les religiuse d'Aunay, d'une mesure avec dépendames près l'église.

H. 930. (Liasse.). - Tricces parcheming 1276-1617- Lantheuil - Este XXIV- Liasse 3: Lièves concernant 23 acres de terre de la donation de Nicolas de Creulet. Échange entre Juillelmus dictus Taler, filius Nicholai dicti Fabri, de Nantuilleis est "Guillems Eustini, similiter de Nantuilleis, servere sororis mes», de terre sues cis territorio de Croileto contre des fonds sis in territorio de Nantuilleis (1275, Avril).

Confirmation par les religieux d'Aunay des fiéffes par euse faites de biens à euse aumones (Mps). Procedure: aux pless des sergenteries à Ouistrefram Gernieres et Creully devant Enstache Marie lieutenant general du visonte de Caen, entre Colin Lecoente et Laurent Rainbault et les religieux d'chimay appeles en cause, concernant la possession de biens sis à Lantheuil (1490). che builliage de Earn devant Pièrre André ex lieutenant general entre robert du Gast receveur de l'abbaye d'Anonay et Micolas Heuste prêtre concernant la reconnaissance d'un bail à lui fait (1949). Procédure en la cour de Parlement de Rouen entre Louis Bretzl sieur d'Auberlose conseiller en la dete cour, haut dayen en l'église cathédrale de Lisieux et abbé d'Aunay et facques Leclere sieur de G'Eristophe Conseiller du roi au siège, présidial de Caen, héritier de Jean Le Blere son pere, concernant le Elenvoi en possession de biens alienes (1010) transaction sur la dite procedure devant Nicolas Roque et Richard Martin tabellions à Caen sous Vierre de Bernière, écuyer conseiller du roi et garde du seel des obligations de la viconte de Easn entre tes sus dets (1617

H.931. (Lisse) - 3 pièces, papier 1969-1686 = Lanthedil - No 16 bis - Lisse l'inique - Copie de l'alienation de Courqueville et Etienne Beccog d'eugers, tabellions en la ville de Caen, sous Etienne Duval, écuyer, sieur de Mondreville, conseiller du roi garde du scel des obligations de la vicomté de baen par les religieux d'étunay, à fran Teclere lourgeois de baen, de Elvergées de terre pour satisfaire à leur cotisation de la somme de voc livres sur les deniers levés par lo roi sur les ecclésiastiques (169). La dite copie collutionnée, sur l'original représent par blande Maillet prieur de l'ablage (1636).

H 982 (Lasse) - 6 pièces parchemin. XIII = siècle - Lantheuil . Sonation par Nicholaus de Erocleto; (Creullet) moles à l'abbaye in villa et territorio de de Lantuleis, de 4 dores et 1 vergee de quando ad habetum religionis sue in fratem me receperant, lesd. terres in la cuperie, ad plancam ad recorbellion, super magnum Marese, ad querrerias ete autres fonds. Il que ses fils 63 l.V. Lan (s.f.). Emfirmations de ses fils Richard, Guillaume Philippe et Nicolas. - Donation par led. Philippus de broilet, fils Michas de 2 acres et 1 vergee de terre, de ella portione qua michi contigit inter fratres meos que hereditario postquam pater meus reddidit se dicte albatio de alloreto, que terra sita est apud Magnevillam in territorio de Lantiil super fontem inter terram Utillelmi frattis mei et thram Philippi se sourage Autres donntions de fonds and lieu - souns date par Juillaume et Nicolas de Ereullet Grance.

17.933. Liasso.). - 1 pièce, parchemin.

XIII: siècle .- Lion Donation par Eustachius

de Reauville, felius Ful filie Hernen à l'abbaye

de J'vergées de terre paroisse de Lyon supra mare

ad fossatulam in capité crote Wastechar, s. d. Einvins Willelinus, prestriter de Lyon, Rob. presbiter de Cambis. Rob Gesernon, et ses 4 frères, Philippe, Ravul, Richard et Renaw de Meauville, Hoe factum fait in communi audienta parrochie de Lyon. Freau.

H. 934 (Liasse) Apriece parchemin, ropièces, papier 1/29-1741. - Longraye - Compte fait entre les religieux d'édunay stipules par dom Charles chusouf, religiouse procures et Jean Olivier Lonard ecuyer sieur d'Argouges le Jacques Leonard écuyer sieur du Messel fils et héritiers de Jean Léonard écuyer sieur de longrage des arrérages de 10 boisseaux de froment mesure comble de Barpeux, revenant à 12 boisseaux mesure rate (1729) procedure en la juridiction des privilèges de l'Inversité de Caen devant Jacques Charles Gohier de Jumilly, écuyer, lieutement particulier civil et criminel au bailliage et siège présidual de baen entre les religions à chinay et Jean Bellanger pour affirmer de quels deniers il est redevalle aux freres Leonard, pour être, payes de Allivres quols d'arrérages de rentes (1726). Compte fait entre les religieux d'Aunay stipulés par Étienne Boudin religieux procureuret Jean Leonard écuyer sieur d'Agongs des arrerages de 10 boisseaux de froment à cause de biens relevant du fief de Longrage (1711).

H.935. [Lasse]. - 24 pièces, parchemin 2 pièces, papi, XII-XVIII esiècles. Longwillers. Donation par Ricardus de Beslonda à l'abbaye, de fonds à Longwillers in Lauda in valle chugeri, du tenement que Gillebertus venant de lui et de la 6 e partie de l'église de n.d. de Longwillers

qu'il possedait à droit fréréditaire . s. d. Perlone I suderdotce s. Georpto, Gorcelino, sacerdote de Alneto Lesnault notaire à Villers par Richard Framelin Pierre et Galriel Gillette maitres chargentiers des reparations par euse faites à la maison de Charlotte Denis et acquite par les heligieux d'Aunay (1697). Reconnaidsance devant Richard Le Relley, tabellion à chuncy et Jean Tue sergent pris pour adjoins par Jean et Louis bison, heretiers de Tharlotte Denis teur mere, ause religieux d'Aunay stipules par Alberic Morano, prisur et dom Benost Jan Bert procureur de la somme de Up leures montant de divers billets progs. - Bail devant Riene Bertheur notaire à d'Georges par Georges Lubie à Olivier de la ville, de 1000 de terre (1701). Vente devant le meme par le dit Flubie à Henry Vautier d'une quéce de torre (4708)-contre Lesnaut fels Micolas à Henry Hamelin de & acre de Sterre (1706). Etienne Hubia Henry Vantier de 2 portions de terre (4707).

16 96-1788-chaisonselles Relier et 21 Liane 42 Baix de la petite ferme de Maisonselles. - bail fait devant: Robert Gesnault notaire à Villers et quillaume Joabel ce notaire pris pour adjoint par les religioux d'Aundy à Jean Biret de maisons et prièces de terre (1696). - Pière Bertheaume notaire à 9 Georges et Guillaume Jorbel ex notaire par les mêmes, estipules par alberie Marand priser et Genoit Gauter religieuse procureur de maisons et prièces de terre (1702). Pière

Bertheaume, par les mêmes à fean biret de maisons et pièces de terre (1709). Consentement de P. Leroux, de I rétablir les usurpations par lui commises sur les pièces de terre . des dits religioux (144). Bail devant! Pierre Bertheaume, notaire par les dits religieuse stepules par Alberic Morand prieur l'et Charles Ouzorof religieux à Jean Eiret de maisons et paces de tero (1716) - Richard Amet notaire à chinay par Albert Roucour prieur et Charles Ouzouf religieux procureur de l'abbaye à Rierre Lair de maisons et pièces de / terre (1729). Jacques Pitel notaire à 9 "Georges par Albert Rancourt prieur et Charles Ouzauf religieux prouveur de l'albaye, à Jean Levers de maisons et pièces de terre (1734). Rierre Martin notaire à chinay par Abert Raucour prieur et François Delvoel procureur, à Pierre de la Rue curé de la paroisse des 3/3 des grosses times limages sans aucune reserve (1794). Pierre Etienne Renault, notoris à chunay, par Touis Dequesore prieur, félix, Musson sous prieur Antoine Bussier. Alexandre Cervoise, Vincent Antoine procureur Joseph Lepone, Guillaume Achard, fidele Potevin. Jean Philippe Calour et Proce Boulet composant l'abbaye à Joachim de La Lande fils Prerre de maisons et queces de terre (4758).

1632 1983 (Rasse). 2 pièces parchemin 1 pièces papier.
1632 1983 - Maismeelles Pelvey - che 21 Liesse 5: Baust dis deux tiers
des prosses dimes de la grange de deme et d'une chambre aut lein
Bail deurnt Thomas Denys et Pière Poulain tabelliens
aux sergenteries de Villers et Eureay par Nicolas Lanquille
sieur de la Rivière Bourgeois de been, à Vierre Romamp tabellion
a Beauquay des 1/3 de la grosse dime de la paroisse de
Maisoncelles (162). Dibree Poullain et Gilles de La Gelle
tabellions auxo d'engenteries par Pharles Le Brethon prieur
Rodophe de Lauloup sous prieur, Bronnes Parlhin, Guillaume
Le Gentil cellerier, chiquistin de Bures, Raphael Bazire, Banoit

Marie, Nicolas Le Guedoys religious à Pastel et Mondehare des 2/3 des grosses dimes (1012). Extrait du registre de l'abbaye d'éturay concernant le bail fait par les religieux de la dite abbaye. Rodophe de Landoup sous prieur, Charles Le Brethon licencie de Sorbonne, Jacques Granderie, Vicolas de Mathomesnie, Etienne Jailly celerier, Galriel du Vair, chantre et secrétaire Pharles Lemaserier à Roll Sefeure des 3/3 de la grosse dinnef 95 4). Micolas Leonaule et Gilles de La Salle tabellions à Villers et Evrey, par Jean Berchu prieur. Juy Noquet, Jacques Granderie Etienne Dailly delever et procureur, Galriel du Vair Chantre et sacriste, Jean Bapting Borel, Guillaume Genormant eta religieux a Laurent et Louis Féron des 2/3 des grosses dimes (1600). Délaration devant Jacques Bertheaume notaire à Aunay par Pièrre de la Rice ancienciere de la paraisse, en confarmité de son bail de l'étendue des terres sur lesquelles les religieux d'Étunay, ont droit de percevoir les 3/3 des grosses dimes (4783) bail fait devant Tambert Jouven notaire à Ondefontaine plur les religioux d'Aunay à Charles nativelle, phêtre cure de la paroisse des 2/3 de la grosse dime (1783)!

14 939 (Leasse). 3 pièces diarchemin, 1 ppune 14 97-1990 - Mus neelles Pelvey April Liasse ye Contrats de ventes et fiéffes entre diviers particuleis. -Deconnaissance debant Lucas Duyont et Louis Rememe tabellions es mettes d'outre les monts de Leneque sous Jean Blancart parte des sceaux des obligations de la vicomte de Condé sur Noireau par Robin Loste et Raoulin Loste son fils de la fiéffe à enax faite par Henri Flue d'une pièce de terre au frameau de la Cruille (M97). Vente devant: Plagay se et Lorfevre tabellions aux sergenteries de Vicles et d'Errecy par Charles Guillot à Pièrre Mullet de Macre de terre (1927): - Timon Roone et Pièrre Ravel tabellières à Chinay par Eolas Collatte à Midle de Moges sieur de Buron de racre de torre (1990): -

H.940. (Lasse). - 1 piece parchemin & pieces . paquer. 7619. 1660-Maisoncelles Selvey Nº 21 Liasse 8. * Pain de la charité consistant en 12 boisseaux de froment à prendre sur les dimes-Procedure au bailliage de Exen devant Guillaume Vauguelin eauger, lieutenant general entre Guillaume Manet re ligieux d'Aunay et Louis et Verdun Le Roux concernant la perception des dimes dépendant de l'albaye (101). Consentement danné par Timon Ruelle et Etienne Collette trésoriers de la parvisse de Maisoncelles à Guillaume Manet religieux d'Aunay, d'engranger des dimes en payant it boisseaux de froment destinés à la charité de la peroisse [10 4] Procedure entre Sebastien Einet, trejouer de la parsisse de Maisonesles et Jean Ruelle fermier de la dime de la paroisse apparent dux religieuse d'Aunay, concernant le paiement de 12 boisseaux de froment, que le tréser à droit de prendre sur la dime pour le pain de la charité de Piques (1060).

1661-1693 chaisonselles Selvey U. VI. Acquisitions de la petite ferme, etc, Liane 12 bile contient quelques contrats de maniage des nommes bison, les lots faits ent eux, quelques sentences concernantes leurs affaires de famille, etc chosez inutils quant a présent (hors le cas de contestités sur nos limites etc adultion). Procédures en la junidiction des privilèges de l'Université pour les prieur et religieux contre Micolas bison si des Crettes chirin Le Place et charin Dupont, fermiers des dimes de Ms. 9.50 Martin de Temilly (1669) - Liasse extraite de 13, famille Bison (1897).

H. 941. (Liane). - 22 prieces, parchemin.

196-1227- Maisoncelles Pelvey- Phartres de Gillebertus de Vilers; donnant à l'abbaye tout ce qu'il possedait à titre héréditaire dans l'églisé Panoti Georgii de Mesuncell, justa Vilers' cum omnibus pertinencies éjusdem ecclesio terris videlicet decimis et cle mosinis, etc. 1196. Eestibus, buggis, sacerdot, Petro de Lambervill, Honr, de Agneaux, etc.

Donnant de l'assentiment de ses fils Guillaume et Miolas a qu'il prossedait dans lad. eglise, cad le Nort de présentation et appartenances de la église, plus deux gentres de dime de tout son fiéf dans lad. paroisse 1190. Lecaux: Donnant à l'abbaye le drois de presetation à lad. eplise et deux gerles de tout son fiéf aud lieu

et 4 acres de terre, à forde

et la terre que bus à donne aud lieu Robert L'Archevêque et a chaiset, beux gerbes de dimes de tout son fief et so quartiers d'Avoine qu'ils doisient recevoir chaque année

Chartres

de Gimon Pellevé donnant a l'abbaye la moitie du patronage de l'église de d'é Georges de chaironcelles justa l'élèrs, et de 2 gerbes de dime qui appartenaient a la montre de lad. Eglise quas

H. 9/12. (Liasse) - pièces parchemin. 1248-1299. - Maisoncelles Cellevi'. Vente par Radulfus Lareit à l'ablay d un setier de froment de rente suir tout le fiéf pe il tient d'elle en plarrochia de Messuncell, 1247, feurie Seem Bessiong por Robertus de Vilers, miles à l'albaye de Thoisseaux de froment de rente en échange de 12 acre de terre justa clausum asmeaus et refluxion vivarii nei 1270, sceau - Vente de rent assises and lieu par Thomas Ferun et Guillebestus Ase (1276) Vent par Thomas Lymonis, de Maisoncellis Pelleve, de rente audlien sur 2 preces de terre l'un interritorio de sancto Georgio sublus grande fossatum justam terram Thome Perrouse et long Johannes Laret, l'autre in territorio Maisuncell. april queminum de Karone et sur deux autrespièces de terre and lieu de mantagio Dyonisce uxoris mée, etc. 1284- Leean Ratification devant le baille de Caen par Dyanise, femme Thomas Lymon de Mesonceles Poilleve de la vente de rente aux. lien falle par man à l'abbaye 1284. Accord sur proces alex termes duquel "Germaine, jadis femme Robert Bacon et Guillame (det Bacon son fiz ainzne)) se desistent de leurs prétentions à la présentation délade Maisonelle les religieux d'Annay ayant présente " comme vraiz Androis monseigneur Robert de la Houxeie, prestre la l'yglise de d'foire de chais melles Lelvey, vacante de la unott Mestre & Kenouf Feston, prestre, fadis rectorde la "dite gglise " 1299 seemes.

H. 943. Liasse). Prièces parchemin 2 pièces par 1299. 1788 - Vidinus 1902 d'accord fait en 1299 entreles religions d'édunay et germaine veuve de Robert Baron et Guillaine Bacon, son fils, figurant à l'article précédent bélation se la cure par Galriel Lescot vieure genéral de l'évêque de Bayerx afin d'éviter un procès entre eux (1948) Haisoncelle Relvey L'Assignation à l'évêque de Bayers par Jean de

Brieve lieutenant au bailliege de Caen pour être présent à l'enquête concernant le patronage de l'eglise litigieux entre l'abbaye d'Aunay et Jean de Villie et Jean de surquets dit le Beuf [134]. - Réconnaissance devant : Giellaume Guernon, tabellion sous Guillaume du Ceil garde du scel de la vicomte de Baen par Richard Morelaux religieux d'étunay, de rente [13/0]. Juillaushe Guernon tabellion, par Riout Morel aux dits réligieux de rente (9852). Ession devant Jean Dareines tabellion sous Girart du beruple garde du scel des obligations de la vicontede Caen par Pière Le Maichais le Juine et Perrotte sa femme aux religieux d'hunay de tous leur biens sis à Maisoncelles n'en faisant plus leur profit (1876). Fieffe par les religience à fan Burkt d'une maison (144) Aven renen aux religieux Spar Martin Billet et Thomas brunel de gacres de terre (149) xg. - Vente / devant Gervais Dupont et Lucas Dupont tabellions aux sergenteries de Villers et d'Eurocy par Girot Dupontai Etienne Mondehouze de 12 sols et 1 chapon de rente (481). Wente devant Lucas Degeout et Louis Bliment tebellions sous Jean Bayn ceurge, vicomo de Conde sur Moireau garde du occl des obligations de la viconte par Etienne de Mondehoure aux religiouse d'éturne de 12 sols tournois et / chapon de rente (1495). Prodamation facte par Noël Buisson sergent à la requête des religieuse, rissue de la messe paroisin que les heritairs de Denis Amet ment a leur payer la somme de sig levres de rente (1700) - Bail à joachin de la Cant de Toutes les maisons et heritages appartenant aux religieux and fiena la reserve de la grange de dime affermée au cure, chambre et calines definis /4788!

H. 944. Leasse). - Spieces, parchemin.

1204. 1349 - Maisoncelles - sur - Ajon - Enfirmation par Rogede

Panis à l'abbaye des donations que Rio. Malherle, paster

Ginne navris mée et Heus Malherle et Flugo Malherle et

celeri anni et antecessores sui fecerinis illis 1204 scean-

bestament de "Robertus dictes Brito, nules, de Messoncelli super apoin, instituant le pataires universels Guillaime cure O dud. lieu, Galterium de Juilleis et Robertum de Hamerz, molites qui devront d'aleord payer ses dettes, dont il donne la liste, legs, aux frères misieurs de lan, aux frères précheur de Baen à l'hopital de la maison Dieu de Baen, aux frères mineurs del Falaise, decem le prosariis propuis qui onbus donnis mec de Mesoncell. albace de Alnets in qua meum eligo sepulturam, une rente plus lectum meum cum Teaux dud chevalier et du convent des frères mineurs de Caen. Donation à l'albaye par Ricardus Rispant, de Maisuncell. super ajon, de 8 boisseaux d'arge meteur de Erieri à prendre in crotagio mes super viain pieta terram Johannis de Lonne quod videlicet crotagium tenes de heredibus domini Roberti Febret militis 1248 sceau - Donation de rente and lieu par Ricardus Bekennie de Mesuncell super ajon (12 ps). Confirmation par Robertus de Montigneio de lid. rente. 12 pr. - crécior entre l'es religieux et Ridulphus de Arg encies, cure dechaisoncelles sur-chion, sur la dime des fruits et bles croissant sur grerges de lerre (1286). Bail de terre and lieu parchartin de Plains Champs à « Renouf dit Peurel et à ses heis) (1304) jamier Seconnaissance aux assises d'Eurecy tenues par le baille de baen le juids après la tryphaigne 13-19 par Jean Malerbe, eauyer, pla aux de Guillaime Malerbe source seigneur de J- dignan de rente due sur le moulin Malerbe à Maisoncellasur Agon Richard de Cursy plege led. Jean.

H. 94 (Liasse). - Miece, parchemin. 1270. - Maisons - Vente par Jordanus de Louir à Renard de rente assise in parrochi H. 946 [Liasse] & pièces parchemin. 1 papier
1232-1260 - Maiget Milg. 1 Liasse - Donation par Sauson De
Vente, presbytere, d'un setier d'orge de rente sur une terre
sisk clausum Evillart, quant esneram de Padulfo
de Platea. 1832 scesur Donation par Willelmus de Ponte
filiers Hugonis de Ronte

d'un setier d'orge

1194/ (Lease). greeces parchemin 1/p papier, 1200-1272 - Maizet . - Me 19. 3ª hiasse . - Donation par Rad de Corbrai de l'assentiment de Geoffroy son frere, a l'albaye de 3 mines d'orge aprid Maiset que lui rentin par an Ric de plated, plus la rente que Robde Ponto Escollant doit hui assigner sut sa terre. Mor. stestibres magistro de bribres Montibres, Alario de Avenais, Hamone Grasso, Que Clerico, Willelmo de Valenci · savarico de Alemann, Alexandro filio Biéf. f. sceau Confirmation de Gaufiebus de Combrai son ficre (4202). Icean Tharte sans élate de Sanson de Porte Escollant, prêtre, domant à l'albaye, la moitié de 5 vergées de terre que Rob. de platea tenari de hui en fief ad foream Wiet in panahia sancti Vigoris de Maiset. - E harte sens date des Robert de Contécaulant Confirmant les donations de Pamilfus deckeset, son aixel à l'albaye ainsi que celle de son fiere Lamson, autre charte sid

du même donnant à l'abbaye 5 vergees de terre, campun videlicet des chaisnil, sitam inter terram Ernaisii de chara et terram filissum Waltere de Ouna plus 1 vergee /2 pestor crutam prefati Erréissi quas tenebat de me Ran Pretor de Bretevill in panochia De Maises fête seeau Confirmation par Nicholaus de Sambraio nules

H. 948 (Liasse.). - 9 pièces parchemin; 1 p. papies.

1236-1270 Maiget No 19-4° hasse. Donation à l'abbaye

par "Rog. Eyson" de prergées de terre que terrait de lui
"Ric. Portebois".

H. 949 (Liasse). 6 pièces, parchemin 1 ppisse.

1263-1272. - Mayet. 1 M. M. Piliane Sente par Philippus

Lemeter, de chaiseto, à l'abbaye à 1 seties d'arge de rente sur

Tout le fiéf qu'il tient de l'albaye à chaiget (262 janvie).

La com - church ventes de rentes - Assisés à Mayer par Raduffers.

Le cheter, de Maiseto (126 e fevrier). Thomas de Meterier pro
mars) Philippus dictus de chôteer (1270) quilles Chomas le cheteier pro
chtetair (1272 juilles) et Philippus Le cheteier prop quilles Geaux.

11.56. 1459 Maiget. I Howarine, ite to ville d'Evrey of CP219Liasse Fieffe devant Robert Guillemin, tabellion aux sergentoires
de Villers et d'Evrecy par Ravul Penette de la ville d'Evrey)
à Jean Philippe de la maison et jardin 11,00. Vession faite
devant Jean Dardon Alex tabellion sous Guillaume de Herfwille
garde du scel de la viornte de Eondo sur Noireau en la surgentoire
d'outre les monts de Leneque par Jean Philippe aux religieux
d'Annay de la dite maisen avec jardin 14,00.

† Misson et jardin à l' Honorine, Jameau de Contre, retrocolés
aux religieux par Jean Philippe.

H. 951. (Liasse) 4 pièces parchemin Aprèces, papehemin 1662-1713-Maiget-M. 19 Liasse 9. Rente de muaison de 190 boissan d'orge due à l'abbaye par le cure de Maizet à cause de la dime del lieu Procedure en la juridiction des privilèges de l'Université de Caen' devant Nicolas du Moustier einzer sieur de la chotte, lieutenant géneral au bailliage et siège présidial, entre les religieuse d'Aunay et Guy Le Harivel oure de la paroisse pour paiement d'arrerages de rente # 562). De connaissance par forme de litre nouveau devant François Boullin et Chomas Jouge notaires a baen par Thomas Flambard cure de la paroisse aux religieux d'chinay stépules par Charles Ouzouf religieux et procureur, de 10 boisseauxe d'orgemesure d'estrement qui est la mesure de Caen pour enduation de la dime de la dite paroisse 123 Bail devant Pierre Martin notaire à Aunay, par les religieux d'Aunay stipules par Albert Roucours prieur et François Delvet religioux procureur a François Joseph du Rozel, d'une rente de 190 boisseaux I arge due à l'abbayed Aunay, suivant les titres renouvelas 174 f. Lamlan Jouvin notaire à Aunay, pur les mêmes au dit du Rozelde la dite cent (1799 Le même par Ricolas Dequesne prieur buis Dequesne sous prieur es procureur, Nicolas Roquelin collet bollet, Nicolas Bruckner et Felix Masson, au dit du Rozel de la d. rente (1/07) . Dignification fauto par Viene Jacques Le Brethon, sergent, à la requête des religieux d'Aunaystipules I par Louis Dequeone Sous priour et procureir, à Josephola Rogelde Beaumanoir, cure de la paroisse, du bail à lui fait d'une rente de 150 Poisseaux d'arge, avec sommation de en payer les arrerages (1743).

H.952. Liasse J. - 3 pieces parchemin

1326-1397 Maiget Reconnaissance aux assisses d'Evrey devant Guillaume Marie pour le baille de Caen pour Robert du Valet de 2 septiers de froment à cause de fieffe (1328). Réconnaissance devant Jean Deslandes, tabellier es mettes des sergenteures de Villers et d'Évrey par Jean Bronaux, de la fieffe à lui faite par les religieuse de 2 acres de terre (1392. vs.). Vinto devant Jean Guatrans tabellion és mettes des vergenteures de Villers et Evrey par Hélios du Bastellon de 9 Honorine du Bay, aux religieuse.

d'Évrey de 30 sols de rente à prendre sur une maison et sjardin (30)

1757. - Minoir (Se). - Tommation faite par Jean Baptiste Charles Benerd Truissier à Bayeux, à la requête les religiouse d'Aunay, seigneurs du fief terre et seigneurie de l'enne, à pan Baptiste Bebert de la ville de Dieppe stipule par Jean Le Flamand, son fermier jouissant d'un fonds sujet ou 18° suivant les aveux de chifel chéline Phomas toutaine et Charles Lemarchand tuteur des enfants d'othtoine Le charchand, de présenter dens huitaine les contrats d'acquisition des biens sis au chenoir, des héritiers d'Antoine Le Marchand

11.954 (Caher) .- moyenf at specillets, papier.

XVIII en vicile Marigny Memois informe portant qu'en 1158. Papara loque de Coutances donna aux religieux l'église de It Péru de Manigny aux des appartenances terres, dimes et aumones en conformité de la démande de Richard du Bommet et d'Agnés son épocise et de quillaume Enguerrand et fourdain leurs enfants en 1833, mahas vicaire perpetuel de charigny demande 800 livres ets pension conque en tos aprêt du bonseil privé du roi condamnant les religieux de Vannes à payer la dite somme de 300 livres au dit chaheas lost pour lui que pour ton visaire en 1692 Boudeir successeur de Gilles Vicolle ouve a suigne le religieux devant le bailli de baytances en leur doclarant qu'é opto pour la portion conque de 300 livres accorde aux cures par la déclaracion du roi de 1686 ovec 170 livres pour les gages d'un vicaire en abundonnant les dimes dont à jour le dist Vicolle, en 1692, condamnation par le bailli de Boutances, suivant leurs obeissance, des dits soligioux au paiement des dites sommes, est obeissance, des dits soligioux au paiement des dites sommes, est

H.955 (Liasse). - 2 pièces papier

1916-16 00 chartragny ch 36. - Liasse unique extrait du registre
du greffe de la vicomté de Baen concernant l'étar fait far fean
Matherle écuyer, lieutenant du vicomte d'une pirée
faite faire par facques chouilland prêtre procureur
replésentant le droit des religieux d'étunay, testiens de
l'uillaume bostain pour paiement d'arrérages de 4 bois seaux
de froment 19 elline et 10 œufs de rente 1916) le directrais
dollationnel par Maheult, garde du dit registre (1000).

H. 956. (Lisse). - 10 pièces parchemin 17 pièces papier. XII- siècle 1684. Martragny. - Chartres de "Wills. Bacon, de Moleion. donnant à l'albaye dix de terre "april Martrigneium", dont 5 Min longa cultura justa Willm, Bacon de Formigneis) et o vin curta cultura in capite cripte Hug . filii Red) etc. oprecipue pro anima Chome de Mumeto, cognati mei ipos videlicet die que corpus eques april Alnetum sepulture traditum fruit s/s.d.) (sceau), - de 11 Wills Baco de moleio » domant à l'abbaye deux acres et demi de terre à Martraga (1200), " testibus his, Willo de Hum, Ehoma de Hum, Engerramio de Hum Odone princerna, Rad de cagnell " etc (sceau), de " Wills Bacon de Moles) donnant à l'abbaye 6 cors de terre « aprid Matrinneinn (1991); " testibus his, Ric, de Fontencio, Cetro de Lambervilla Nichole de Creauvilla, Willo Malerba, Alano de Agerneis Symone Blondel, Willo Delbruils, de « Wills Bacon de Moleio jurior, miles, filies. Wille: Bacon militis seniores) portant confirmation des biens de son pere (1. d.) (seeau) et Donation à l'abbaye par « Menricus de cognell, miles ») d'une mine de froment de rente assise vin territorio de Martringneio in dela que vocatur Lescataires et quas tenent de me heredes Nicholai filii Jonis)/1994 (Sceau) Confirmation para Johannes Hamonis, arniger) de l'échange entre Jacobus Huberti's et, l'abbaye de inasure "apud Martrigneium" contre trois vergées de terre en lad paroisse "in teris de Vallibus (1272) juillet. Fieffe par Gilles, abbe d'Aunay, les prieur et convent, à Augues "Moillard" de Martragny d'une maison manable appelee le manoir d'Aunay, et torre a Martragny, aboutant Gullaume Malherbe pretre (1926). Etat de distribution faite par Andre Lebourgevis écuyer lieutenant general des visionte de lan, des deniers du decret des biens de feu Hugues de Lauray et de Jacques de Louray bonfils, requis par Gilles Hallot Courgeois de Caen (1609). Recomaissame de Harned Eupersy Courgesis de Bayeux du baie far

la ratification du dit bail devant les d. notaires fran Micolas Manillers (968). - Extrait du 18 volume ou registre du revenu de l'albage concernant le paiement fait en 1672) par Julien Moniellardeure de la paroisse, de la somme de 20 sols pour une année de la fieffe

du presbytère et de 35 sols pour 1 boisseau de froment de rente, le dit epetrait deliné aux chanoines de Bayeux, par Jacques Picart prieur et Étienne Durand et Joseph Le Chevaller religieux (1681).

H. 957. (Leasse) - 4 pieces parchemin 10 pieces, papier. 1975-1710 . Mathieu. 91.23. Ligese Se Propriété de gacres de l'erre à Metting delle de la broix alienes de l'allage, dont François Deschamps estdemeure propriétaire à charge de payer à la docharge de l'abbaye 5 ol de rente foncière dus religieuse de S- Étienne de baen. Extrait du registre sou greffe de bailli de baen, des ventes et alienations faites en 15 75 de partie du temporel des écclesiastiques, concernant la vente à Jean Philippe woest à Caen, de gacres de terre, le dit 'extract collationne par Mare garde du det par le décès de condre Marc grefier à la requête des religieuse d'Aunay : Repules par Guillang Le Gentil procureur et bellevier Procedure en la cour de Varlemen entre Jacques Seschamps elu à baen fils et heritier de Juillaume Deschame et Louis Bretol sieir d'Auberlione alle d'Aunay, concernant la remise degacres de terre alience en vertu desarrets du roi en en remboursant le capital et en déchangeant Antoine Philippe sien d'Espinay fils et heretier de Jean Philippe adjudicataire des dits gazes 1614-15618). - Quettance donnée par le procureur substitué de Reine des Essars Chargegrar le roi du recouvrement du d'élenier des biens aliènes par les eccles instiques et bene ficiers à dan Joseph Le Chevalier au nom des religieux de l'abbaye de la somme de 96 livres ports montant du & Denier de l'alienation facte par l'abbaye en 1976 (1076). Evansaction devant Jacques Le Danois et Jean Bougon, notaires à lan, entre les religieux d'Aunay et Guillaume Deschamps sieur du Monil sonseiller du Roi au bailliage de Cain, sur leur proces Concernant la possession de 9 acres de terre (1677). Ratification de la dite transaction devant Guillaume Toabel taleblion au siège de Hacy et Etienne de Lasalle ex tabellion pris pour, par Augustin de Bures prieur, Cierre Franklin, sous prieur

Jean Baptiste Borel, Gilles Borel, Gilles Regnouf, Micolas Prevot cellenier et François Loclerc religieure de l'abbaye 1679).—
Commandement fait à la réquiete de Pièrre des Essars chargé du recouverement du 3 dennées des aliénations des biens d'église à Deschamps conseiller au présidial de laren, de payés la summe de 98 livres 4 sols montant de sa taxe pour g'avres de terre aliénée de l'abbaye d'étunay (1684). Transaction devant Pièrse Bertheaume notaire à G'Georges d'Étunay, entre les religieux d'étunay et François Des champs, étuyeraieur duchie au leur procès la passession des d. g aires de terre (1700).

H. 958 (Liasse). - O pieces, parchemin . 1 p papier.

1204. 1285 .- Mesnil au Grain - Cote XX Liame 2 . - Donation par Hugo de Molend. a l'abbaye de son pre qu'il tenait de Lica Pastelin parrochia cilitet de Maisnil Ougren, super aquam que dicitus ovete situm. 1201. Bestilus Odone Flanbart, Thom Nochun, Avefo Radulfo textore, and Ketill de Valle oker, Acelino Cost Vilain, Godef. de Lauda. - Confermation de lad. donation par Lucas Rastel et de celle faite par son pere Guillaume Restel de Loucres de terre in Lauda (1204). Sonation à l'abbaye par Robertus de Curseio du pre qu'il tenait de domines mes Ehoma Malofiliastro super aquam de Ouveta in parrochia de Maionill Ougrin, interpretoz Willelm de Ternilleio et patrum Rannulfi Patric S.d. Confinne s. d. de Vetrus de Eurocio, son fils. Farte sans date de Guillaume de Lenully donnant à l'abbaye pro salute Juliane et Milesenturoum me drum, quod dam pratumultra oubete in territorio de Missue Ougrin, Cestibus Rad, de Buron Johanne de Rufo Campo, Nicholas de Escovill. Eusti. fil, Petri. Rog. Lombardo. Domition à l'albaye par Bennicus dictus Goulin de 2 s. 1 de vente que lui doit chadinus filies Gaufride de Valoquier pour 1 qu'il tient de lui grer homnia gium parhochia Meonill organi inter quemina I dominia regis et terram Micholai Dolebel. 1884 mars, coramparrochie daneti audoeni de Mesnillo Ougrin.

H. 960. (Liasse). Spieces parchemints pieces papier. 13/5-1667- Mesnil au grain - Cote XX, Liasse 4º Donation devant Robert Lemonnier clere commis sous Ravil Roillert, garde diescel de la viconté de baen par Jean Saillant aux religieux d'étuney de 2 sols de rente à prende sur une pièce de terre sise à Longritz. sur le petit Capeauville (1879) - Ochange devant Viel Dupont tabellion en la sergenterie de Villers-Bocage entre Guillaume Le Junel et quillaume Le Faitis de pieces de terre puffers - Donation devent Louis Clement et Prève Couvet tabellions les mettes d'outre les monts de Leneque sous Jean Bayn, écuyer, viconte de Conde sur Noireau garde des seeaux des obligations de lad. vicionte par Verdun Delaunager fean Delaung son pero, aux religieuse d'Aunay de 30 sols de vente à prendre sur Jean Malherbe, prêtre, seigneur de Tongviller 1913- V.S. Estrait du registre de Etienne Luricey tabellion au siège de l'étignen le Malherbelt fan Esnee sergent rajal à 9 par de Blane pris pour adjoint concernant la vente faite par Riène Concamp procureus au bailliage de Caena Rishard Bobeher de pièces de terre (1044). Vonte devant Jacques Leger tabellion aux sergenteries de Villers et Eurecy et Moel Rousselin sergent pris pour adjoint par Denis Guillaume et Nicolas Pellever, freres fels Jacques, héritiers de facqueline Borel, à Gilles Ellevey greffier I heridetaire en l'u Elledions de Longvillers, d'une pièce de terre nommee le parc Darot (1662) Vente devant Coullain tabellion à Villerset Evrecy et Richard bollet aussi tabellion pris pour adjoint par denis Kilevey fils Jacques, héritier à cause de feu Michelle Loison sa mere de Jacqueline Borel, à Guillaume Legrand l'une portion de jardin (1054). -

H. 961. Liasse). - 3 prièces parchemin 1/2 puns.

Nomination faite devant Eus tache Guerriver lieutenant genéral
du viconte de Caen, par Pierre Costard écuya, Jean Rechel, Jean

Lentot, Ravul Mallet, Richard Secharechal Thomas & Riche, Etjor

de Mondreville Guillaume Ballargent Pierre Poullain, Guillaume Le Var, Giret Jaequet, rehannet challes et kan Galletz amis charnels et proches wois ins des mineurs Lentot de Jean Lentot et Giret Jagus comme tuteur et subrog e tuteur 145 by 5). Vente devant Colin Delatte

tabellion sous Michel Toret-écuyer garde du scel des obligations de la vicomté de Condé sur Mareau par Jean Lentot de Paroney, tuteur

de son fils auss religiouse d'Esternay, de 11 sols et 1 geline et sa suite

de rente [1456. v.s). 1446-1457. Mesnil au grain-Cote XX Liasses? Reconnaissance devant Colin De La Galle, clerc tabellion en la sergenç

d'autre les monts de Lencque sous gaillaime de Ranville écuyer

garde des sceauses des obligations de la vicomté de bonde privante

par Richard Manceis de la fièsse à lui faite par handentos et Jeanne sa femme d'une pièce de terre sivelair hamean de la

Capelle (1446).

H. 902 Plaisse, - 2 pières parepennin 19 sières papier.

1508 1786 chemil au grain bote XX Liasse. 75 benement de la Horne sie obvene sendu aux religieux d'chung en lour fiel tene et seis neurie du estesnie au grain, par v Jean Jachin de 36 vergees de terre 1908).

Procédure en la juridiction des privileges voyaux de l'Université de Caen devaset Phicolas Dumoustior, écuyer, sieur de Tamotte leintenant quiveral au bailliage et siège préviduil de Baen entre les seligieux d'chunay et René Denis l'un des enfants Thomas Denis tant en son nom que comme tuteux des enfants de feu Jean Denis tant en son nom que comme tuteux des enfants de feu Jean Denis son fiere 1003 obseu rendu aux religieux d'chunay par Jeanne Bonnel veuve de Jamuel Bayens écuyer avocas au présidial de Caen, tent pour elle que pour ses primés, de la vavassorerie de la Formerie antenant 36 vergees de terre 1912). Declaration de Cyprien et charlin Goulin frères hérities de Jean Goulin, de dergee le de terre appaire que pour ses princis de la vavassorerie de la Formerie antenant que pouls frères hérities de Jean Goulin, de dergee le de terre appaire que pouls frères hérities de Jean Goulin, de dergee le de l'auxententes de l'auxententes de l'auxentes de l'a

Julien Guerin fils Guillaume, des maisons qu'il possède en la dite paraisse, dépendant des tenements de la Bornerie et du clos Matelin (1736). Temblables déclarations de Pièrre et René Le Prince fils et héritier de René Le Prince Vincent Tenepveu Exprien Richer, Julien Guérin, fils Guillaume (1736).

963 (Liasse.) .- 18 pieces, papier. 1582-1689- Mesnel au grain- Gote XX. Liane voe Genement de la Homera extrait des pleds de la sieure du Mesnil ou grain appartenant aux religieux d'Aunay, temos par: Bertrand Dugney écuyer sieus de la Presnee, senechal assisté de Timon de La Falle tabellion greffier ordinaire, concernant le tenement de la Hornerie dont sont cines Thomas et Pièrre du Thon représentant le droit le fan Goubin (1613). Bernard Eœurdouse senechal en presence de Pierre Roucamp tabelliong reffier à l'instance de Midas Languille vieur de la Riviere receveur général de l'albaye, indéquant les tenants du det fief / 16 33) lincent Le Bas, avocat : senechal temes à l'instru de Thomas Denis sieur de Les pine procureur des religieux d'ély (1648) Marin Leroux senechal, en presence de Jean Lebeschut prieur de l'abbaye et de Gilles de La Salle tabellion à Villers pris pour graffier 96 44 Extrait du régistre du tabellionnage de Capi, concernant la vente faite par Samuel Goubin fils Jean bourgeris Le baen, à Denis Rouget, aussi bourgeois, de 6 vergéeide terre pouq Extrait des pleds de la sieurie, tenus par Marin Teroux conseig assesseur En la vionté de baen, senechal, assisté de Julien Vautin ex tabellion pris pour greffier (16/2).cd, 1654, 1654, 1669, 1663. Copie de la vente faite en 16 pg. dévant Richard Collette tabellion au siège de Meuse et Pièrre Voulain aussi tabellion pris pour adjoint, par Thirnothee brevet, frere et heritier de Pièrre Erever procureur commun en la Viconté de Caen, à Micolas Goubin del

acres de tero, la dite copie collationnée sur l'original représent

par le det Goulin (1663) Lettre de Bayeux, au promeur de

Labbaye (concernant le décret des biens des Roucamp/1887). Copres de

preces concernant les mesures du ble à la halle de breen (10 89)

15/0-Memil au grain-bote XX Liasse 112 benement Germain Goulin cheu rendu aux religièux d'éhunay par les héritiers Plan Boocher de 3 vergées de terre-le dis aveu reçu aux pless de la seigneuse du chémil au grouin par le prouveur des dits religieux.

H.90% Liame Prièces papier.

1992 -1667 Merril au grain Bote XX. Licisse.) 12º Cenement Germain Goulin. Copie de l'attestation de Jean Boscher que le dit tenement contient 36 vergées 1992 - Ortrait des pleds de la seigneurie du Mesnil augrain, temes par Bertrand Duguey ecuyer, sinschal en presence de Gilles Puel tabellion prispour adjoint et greffier / 162 d'Immation faite à la requete des religioux d'Aunaiquele tenants du dit fi ef de payer 12 boisseaux d'avrige mesure ancienne d'Evrecy, 4 poules et 40 œufs de rente (1046) -Inventaire des précès produites par les religieux d'Auray entrésanuel Goubin bourgeois de baen puine et tenant du fiéf Germain Goulin et Jean de Panthou ecuyer François de Panthou einger avocates Etienne Boscher approches au proces (1648) Extract desplets de lan seigneurie, temis par Marin Le Roux senechal en presencede Gillen Vantier ex tabellia greffier ordinaire, concernant ledit tenement [1660] Obligation devant Pierre Le Bas tabellion orching et Julien Vautier talellion à Villers pris pour adjoint par Richard Boscher à Rierre Telhilleur de payer à torme fisce 14 livres 12 vas pour l'acquit de 36 boisseaux d'avoine deux poules 20 œufo et 6 sols de sente (1667).

H. 966 (Liasse) - 18 pièces papier.

1729.1736. Mesnel au grain: Bote XX. Lasse 13.ª terement l'ermain Coutrir-Consentement denné devant Richard Amet notaine à chang par Marin Boscher, aux religieux d'étunay de se faire payer de Philippe Guesnel son fermier de la somme de 88 livres 14 sols d'arréragés (1725). Arrêt de deniers fait par Charles Amet sergen, à la requête des réligieux d'étunay entre les mains de Richard Boscher, sieur des part, des sommes par lui dues à charin Boscher

sieur des vidins, vour surete d'amerages de rente (1732) Procédure en l'élection de Caen, entre cyprient Prochet collecteur de la taille et chenin Boscher pour paiement de la somme de glivres 3 sols pour ses impots à taille (1734) Signification faite par Charles Lebret premier huissier à la requete des religieux d'élunay, à chone Julienne veuve et héritière de Charles Labbe, tutiere de ses enfants d'un avec rendu en leur suigneurie du tenement Germain Goubin, avec sommation de paiement de ventes et par suite de refus, proces verbalde saisie de récoltes (1986).

1987. Mp Mesmil au grain - Este XX. Lasse 142 tenement aux belliers aven rendu aux religieux d'Aunay, par Pièrre Goulin de l'inèces de tene (1987). Bansaction devant Pakert Lesnauls tabellion à Villers et Julien Pantier aussi Cabellion à Ondefontaine pris pour adjoint par Sean et Pione Jaulin et Pierre Pailleur receveur des religieux d'Aunay sur beur procès sue baillière concernant le paiement d'arrivages de rente [1689]. Aveu rondu aux religieux d'Aunay par : Jean et Rierre Goulert freres du tenement nommé le fif ux Edliers [1569]. Exprien Joulindu dit tenement (1699). Exprien et Trançois Goulern fières fils et pénitiers de Jean Goulin du dit tenement contenent 43 vergées le de toure (1839). Charie Le cheste veuve et héritière de Exprien Goulin et Pièrre Goulin son fils Jean Vayaueli; et Steinhe Labbel fil. Gulles du dit tenement (1950).

H.908. (Leasse) Apières, papier.

1609.1670 chesnil au grain-bote XX. - Liasse 15 tenement aux

Belliers extrait des pleas de la terre et sieurie du Chemil au grain

tenus instance de dom Guillaume Chanes bailli et religieux

d'Aunay par : Bertrand du Guey sénéchel en présence de Gilla Puel

tabellion pris pour adjoint concernant la condamnation de Samuel

Goubin au praiement de 10 boisseaux d'Avoire de sente (160) Bass

Bertrand de Guey sénéchal, en présence de Timon de La Palle

tabellion pris pour adjoint concernant la même condamnation (1600).

Siève Troux sénéchal en présence de fulien Vautier, tabellien, greffier ordinaire, renvoyant les religieux d'Aunay ex Denis Plevey devant le hailling, de bren pour procéders, nor une demande de vente seigneuriale [1679].

H. 969 (Leasse). - 18 pièces, papier.

1587-1669-Mesnil au grain. - Edte XX- Liasse 16 - Chreu renduaux religieux d'Aunay par Pièrre Goulin du tenement aux beillers (987) extruit d'un registre du chartrier de l'abbaye concernant la vente faite par Vigor batherine, prevot, d'un pot d'étain saisi sur Gamuel et Adam Goubin fils et heritiers de Vierre Goubin à la requête de Pierre Lepailleur fonde des religieux, pour paiement d'arrérages de rente (159 pertrait des pleds de la dite sieurie tenus; par Jean du Guez écuyer sene chal en présence de : Éoussaint Visnont tabellion pris pour gréféer. concernant la reconnaissance de Gilles Loison de L'boisseaux De rente (1/3) Julien Dubois avocat pris pour abjoint concernant la reconnaissance par camuel Goubin de payer lui et ses puines, so boisseaux d'avoine pour le tenement aux beillers (1602). Limon de La Salle pris pour gréfier concernant semblables reconnaissance (1609). Jean du Guez sieur de la Tremarge mocat à Conde, sénéchal à l'instance de Ricolas Coprared dumonier de l'abbaye concernant la reconnaissance de sentes parlivers tenants (1618)-Extrait du registre étant au chartrier de l'albaye concernant la déclaration par Laurent Amnonda cause de sa femme de Criens relevant du tenement aux beillers 1027. Copie de la vente faite en 1654 devant Viene Coulain tabellion en la sergenterie de Villers et Richard Collette aussi tabellion pris pour adjoint par Senis Pellevey fils Jacques, heritier à course de sa mer Michelle Loison, de Jacqueline Borel à Guillaume Legrand de vergee & de terre, la dite copie collationie far Julien Vantær tabellion à Villers à la requête du dit Legrand (1664) Aven rendudux religiouse d'Annay par Jean et Pierse Goubin du tenement des beillers (1669).

14.970. Liaise.). - 6 pièces, paquer.
1631-1662. Mesnil au grain. Loto XX Liasse 1/2 tenement aux
belliers extrait du régistre de Pièrre Romamp et Pièrre Coulain tabellins
à Villers concernant la vente far Samuel Goubina Guillaume Lagrand

de l'acre de terre (163). - Quitance donnée par Louis bollet procureur des religieux d'hunny à Pière Brevel procureur en la vicante de lacon Comme tenant du fiéf des Brillers de Poisseaux D'avoine menue ancieme d'Evreuy en déduction d'arreivages dus (164). Fostrait du registre de Pière Poulain et Nivolas Léonaul de tabellions ava sergenteries de l'élève encernant la vente par Pierre Dupont fils Gilles à Guillaume Legrand de Kete terre (1672) Vente devant Jacques Leger tabellion aux bengenteries et Evreij et Pière Pausselin sergent pris pour adjoint par Denis Guillaume et Nicolas Relieves frères fils Jacques héritique de Jacqueline Borela Gilles Relieves prefrier en l'élection de lacon de purgées se terre (1662).

H.971. (Liasse). 6 pieces, papier.

Beillers extrait du registre de Marie Taucon, sergent, concernant la vente d'une récâte de Garrasin saisie sur Mistas Goulin à la réguéte des religieurs d'Aunay stipules par Prèse Labulleur leur provinceur, pour paiement de la somme de 36 livres most unt de l'adjudication da service de présonté le la sieurie du Memil au frain 1868 Soutiens donnés par Micilis Goulin, à Denis Plang Pientier de Jacqueline Bornel Guellaume Legrand Jacques Borel prette, Antoine Borel son frère chine Joulin femme de Guillaume Bonnel avocat Pière et abraham Belliant, heritiers Denis Beu Jean Borel, fils Vierre et Guillaume appropre en son procès contre les religieux d'Aunay pour paiement de rontes des à cause du lit tenement 1868 865

11-972. (Liasse) - 19 pièces, papier.

1726 . 1736 - Mesnil au grain-bote XX - Liasse 192 Orocchure au billique de Caen entre les religieux d'Aunay et Gilles Labbay fils Préser héritier en partie d'olivier Labbay pour paiement de 18 boisseaux de petite assoine et 20 deniers de vente, à cause du tenementaux bellier (1629). Compte wrêté devant chnet notaire, entre les religieux et charin Boocher des arrérages de 36 boisseaux mesure ancienne d'Eurery Compte arrêté entre les et religieux utipules pardom Charles Organ

procureur le lad abbay et fran Gorbin, des arrerages de 18 boisseaux de froment ancienne mesure d'Évrecy, revenant à 9 boisseaux mesure de Bayeux et 20 deniers de rente (1726). Tommation foile à la requête des religieux d'Aunay à Gilles Tabber, pour lui et les autres tenants du tenement des beillers de payer les arrérages de rentes échus (1730)

H. 973. (Liasse) - 3 prieces parchemin, 3 prieces papier
1/12. 1/159 chesnit un grain-Cote XX. Liasselo-tenement duclos
Matalin-aven rendu aux religieus d'Aunay par Jeanne Bonna
veuve Samuel Bayeux étager avocat un prédicial de Craen
pour dle et ses primés de la revassorèrie du clos chattelin
(1/12) Déclaration de Juillaume Papalle des biens qu'il possèle
au droit des héritiers de de Forteval, avec obligation de payer les
rentes dues auxod. religieux f 1/13 of chem hendu aux d. religion
en leur fief terre let-seigneurie du Memil au grain par
Jean Damuel Bayeux, écuyer sieur de Jourdeval du tenement
du clos chatelin (1/138). Aprion Perhet par acquiet de de Reau
éhoux de d la la le le su saur, du dit clos chatelin (1/159).
Bayeux et de la dele su saur, du dit clos chatelin (1/159).

H.974. (Liasse). popieces, papier:

156 y 1926-ches ind su grain bote XX. Liesse 22° tenement Robiney-Estron des sleets de la seigneine du chesnil au grain, appartenant au alijieun d'chinay tenus par Geffre, Piògica sénéchal, à l'instance de dom chichel des Mares Pailli de la baye concernant le desistement de Pièrre et Richas Pellecerf Acle et neveu de leur opposition à saisie d'une recolte de froment, seigle, orge et avoire \$1569 etcaddevant facques Plondel courses l'eutenant particulier civil et criminel au builliage de baen, Louis Pellecerf et Jacharie Bisson et Guillaume chanet aumonier de l'abbaye d'etunay, sur le procès d'entre eux concernant le paiement d'arrivages de 7 boisseaux de froment mesure ancienne de Baen, 2 ploules et 20 œufs de vente (1611). Eschait des pleds de la terre et seigneurie du Mesnil tenus par Pièrre Groux senéchol, à la régisete dedons augustin de Gascoing procureur de l'albaye, en presence de Tesses greffer

ordinaire concernant la condamnation des tenants du dis tenement au paiement d'arrevages de ventes (16 %) Procédure au baillage de baen entre les religieux d'obunay stipules donn Augustin de Gascoing et Jean Pelcerf sieur de la Vallad bourgeois de Caen concernant le paiement d'une dhigation par lui sous cute (16 /19). Compte fait entre les religieux d'obunay stipules par donn Charles Ougouf procureur et Jacques Dufort héritier à cause de su femme de Gabriel Dufour, des arrerages de Ploisseaux de froment let 2 poules de ventes (17 70). Paisie arrêt faite partifiarles des Gilles Boscher notaire des Deniers par lui dus a Jacques Dufort hour amurance d'arrerages de rente (1726).

1.979. (Lasse.). _ 5 pièces parchemin; 2 papier,

1518 1634-chemil au grain - Cote XX - Liassi 24 ª Aven rendu ause

religieux d'éfuncy par : Richard Poucamp, de f aone de terre dans

la prairie Douvette (1918) Guillaume Jullienne de hore de terre (1977).

Adam denis fils Jean de verges 1/2 de terre dans la prairie Douvette (1609).

Cos filles de Guillaume de Lecluze heritieres de Richard de Lecluze, un

Unost par acquet de Phomas Denis de vergée Te de Aerre en la dito

prairie (1634 Guillaume de Lecluze de 8 vergées de terre

[1834].

1696-Mesnil au grain. Este XX-Liasse & Aven rendu aux religieux de l'abbaye d'ohunay par Thomas Belin de la vergée de terre on la prairie Douvette.

H. 9 77. (Liasse). - 3 pièces, papier.

1697-1771- Monie au grain. bote xx. Liasse 27 Declaration de laurent beide es Guillaume chaumin de leurs briens dependant des religieux Dédunas (1697). Aven rendu aux religieux dédunas en leur noble fies, terre et seigneurie du chesnie au grain par Louis Lable sils Jours, Thomas et Paul Chamin, sils Gilles sie Guilaux et les héritais Gilles Lable, de maisons, jardins et pièces de terre (1771).

H.978. (Licase.). 12 prieces gagner.

1658-1675-chesnil au Grain Cote XX. Liasse-28° certicist-des pleds de la tèrre et sieure du Messil augreun lemus parcharm Lerouse, consciller assesseur aux vicontes de baen et d'Evrecy senechal en présence de Julien Vaustyer ex talellem, preffiir ordinaire, concernant il élection d'un prévot de la dite sieurie foffed la condamnation du dit prévot en 60 vols d'amonde pour negligonee de ses fonctions 1099 l'adjudits définitaire du dit service faste par les héritiers aurent chumone d'y avoir sutisfaite flo 99 l'extrait du régistre de Richard Collècte sergent l'oncernant la veux d'une vache saisie sur Gui llaume Legrande la requête de Richard June d'une vache saisie sur Gui llaume Legrande la requête de Richard fon Paulleur adjudication du service de printé de la dite suivire pour pai ement d'arrerages de rentes (662). Procedureau vuelles de Caen devant fran Pontel écuyer seigneur et patron de Billy, lui tement particulièr vivil et criminel entre Jun Poucamp muito cuisinier lourgeois de Baen et les religieux d'Aunay concernant la décharge du service de privert à lui imposé n'ayant aucean frén relevant d'eux. (1679)

H. 979. (Liasse). - 8 pièces papier.

1650-1685-chlosnil au grain - Bote XX- Liasse 29 !- Role des amendes pur les cure pleds du chemil au grain par Marin Lesoux si eur de la Ville e sériéchal, condamnés : Tamuel Gaulin, enfants mineurs d'Exemples scher (1690) le même en présence de Nicolas Lemauld tabellions à Villers Comamnés . Denis Roug et, Gilles Dawle (1667) le même en présence de Julin Vaulo, ex tabellion greffier ordinaire condamnés : Contoine Bosel charie Reschetreure Lebourbetel (169) les mêmes condamnés : condamnés : Nicolas l'enequeur Jean Bellin à cause de sa femme Gilles Pellevey preffier (1608). Persoderaix conseiller aux bicontes de lacen et d'Enrecy seine chal, assisté de Julin Vaulier tabellion à Villers greffier ordinaire, condamnés : Januel Bayay o uplip Mutier, veuve et héritier Richard Robinst et (1667). Réine Lerous et Sabel notaire greffier ordinaire condamnés : Jean Liegard, héritiers Gilles Pellevey, héritiers Jacqueline Doucemps et Antoine Boref beux dechaismelles &

H. 980/ Lasse). 4 pièces parchemin 2 pièces papier.

1691-1691 chesnil au grain Plasse - cheu rendu aux religious d'édunay en leur noble fif, terre et sieurie du chemil au grain par? Gibles Julienne Jaiques Jacques februillif, Richard lepailleur Richard Polunet, héritairs à couse de leurs fimmes de Robinet prêtre lant pour lui que pour Janne de Lecluze ou mère d'une pièce de terre en paré sise au chesnil en la prairie Douvette (167/) Vichard Robinet tant pour lui que pour Janne de Lecluze sa mère de une pièce de terre en paré sise au chesnil en la prairie Douvette (167/) Vichard Robinet tant pour lui que pour Janne de Lecluze sa mère de vergée 12 et le guardon de pré 1691) l'imple fuit devant Adest Leonaut notaire à l'illerset Réise Rousselin sergent pris pour adjoint, entre ganc Baptiste Donesnel vaimeur de la sauverye et du cheoriel au grain et Janne de Lescluze veuve de Richard Robinet. Et du cheoriel au grain et Janne de Lescluze veuve de Richard Robinet.

H. 982: Liaste), - Prièces parchemin.

1/321/78- Mesnil au grain bid. ge liass Aven rendu aux religieux détung en leur fiel terre et sieurie du chemil au grain par : Marin Boscher fils et non héntier de charin Boscher de brergées de terre /1782 Etterme Boscher fils et non héntier de charin Boscher de 1/200 et et le prergées de terre /1712 et notre Conscher au lieu de feu charin Boscher de 86 vergées de terre /1712 et notre Conseven fels lineau de 3 vergées de terre /1712 et notre Conseven fels lineau de 3 vergées de terre /1763 et notre le present formain failin frog. Reconnaissance de vant Pièrre Devie avocat notaire à 9 Georges de terre par fan Philip Chonore docteur médecin, aux religieux d'Équaxy, de la tenue su

tenement au beiller (1777), Aven rendu aux religieux d'Aunay par Rierre Boocher fils Etienne qui était-fils charin de /2 vergez de terre de tous avec maison et jardin 1748.

H. 983. (Lasse.) - 3 pièces, papier.

1744 1770 ellemil au grain Bed Laise 112-Charges de la prévoté du chemil au grain, rendues executoires par François Gimonnet-sieur des Chuvinique avocat au présidial de Gaen sénéchal ordinaire de la seigneurie Su dit lieu appartenant aux religieux d'ofunay, redevables de rentes : Vayeur féritiers charin Boscher chartin Goulin le cure de Campandré es—Defort (1744) chreu rendu auxe religieux d'ofunay en leur fiéf torre et seigneurie du chemil au grain par Cathorne Le Bourgeois veuxe et héritiere de Étienne Bellisent, tant pour elle sue pour ses coheritiers de 4 vergées de terre (1770).

H.984 (Liasse) 2 pièces papier.

18 Jo Mesnil au grain 13 de hiasse extrait des pless de la sieurie du dit chesnil appartenant aux religieuse d'édunay temes par Pière Le Koure sénéchal en présence de Julien l'autier talellion greffier sodinaire et de donn Joseph Sechevalier religieux celeries et procureus concernant l'autorisation donnée aux d'religieux de saisie les biens desheritiers de de Pontrierre faute d'aveux rendus.

16 08-1'81-Chemil au grain. Liasse sans cote. Le te devant Lot Leneur et Prierre Tombar d'tabellions sous Pierre de Bernères écuyer garde hérédital des sceaux des obligations de la vicomté de 9th Filiain et Le Chuit, par Pièrre Borel fils Colas à chignan Elouchier de vergée est demie de terre (1608) cheu rondu aux religieires d'étunay par demuel Bayeux, avocat, de la vavassorence la Hornerie 10'10 Richard Boscher fils Étienne de 36 vergées de terre (1678-lannel de Forteval Dayeux ecuyer du terrement de la Hornerie [1739] c'André Leneveur fils lincent par acquet de de : Becument de Gallen du terrement de la Hornerie [1739]. Tommation faite par Thomas Eloroton à la repuete De André Leneveur fils Unicent aimé du tenement de la Vornerie en

consequence d'in aven rendu aux religieux d'Aunay, à Rochard Richer représentant Jacques Dicher, fils Caprien du paiement d'arreinges de 12 boisseau d'Etvoine (1731).

H.986. (Liasse) 1 prièce parchemin I pièce papier 1726-1769 - Mesnil au grain Liasse sans cote aven rendu aux religieux d'Aunay par facques Dufort Prévitie à cause de sa femine à cause de Gabriel Lufour du tenement du clas Robinet contenant 8 vergée de terre 1926 lettre de Delorne Duquesnay adressée de Caen auprieur de l'abbaye d'Auna doncernant le paiement de diverses rentes 1767).

#987/Liasse). A pièces parchemin

1333. The Mesnil au grain Recomnaissance devant Guillaume Guesnorclerc tabellion sous Guillauma du Beilgarde du scel des Obligations de la crème de baen par Thomas Ravel, de la parois se du «Mesnil Eugrins de la vente par lui faite aux religieux d'élunay de posts de rente 1388) morcros avant la G. Georges chen rendu aux religieux d'élunay en leur noble fiéf, terre est segnaire du chemit au gruin, par Juques viguot des Thioras au droit par fiéfe de Prangro Le carpestier curé del Campreaux du terrement de la Flornèrie et du blos chatflin (1777).

H. 988. (Sesser). - & femillets papier.

1640 - Mesnil au grain - pleds, gage pleds et élection de prévot de la sieurie du Mesme augrain, appartenant aux religieurs d'Auneux tenus par charin Seroux sénéchal en présence de Gilles de Lasalle tabellion à Villers, greffier ordinaire, tonants: Lamuel Goulin, Pièrre Lefaucheur Gilles et Etienne Guerin, Etwomas Denos, Étienne Boocher Jacques Borll Guillaume Legrand, Laurent Aumonde, à cause de da femme, Nievas du Buttel et Guillaume Leroy, réprésentents Jamuel Goulin Riese Sellisent, Louis Pelcerf, Guillaume Losson, Nicolas Languille et Guy Le Meussy sieur de Ponquiere de

H. 989. (Caher)m. far 10 femillets papier 1 pièce intereales

1732 - Mesnel au grain Pleds de gage pleds de la torre et seigneuse du dit lien tenus par Trançois Gimonnet sieur descllauvinières, sénechal en présence de Jacques Faucon notaire à Cahagnes greffier ardinoure, et de don Charles Duzons procureur de l'albaye, tenants: veuve et heritiers de Samuel Bayeux, aimes du tenement de la Hornerie - nomas Beling Réné Leprince au droit de Richas Le Neven, Cyprien Richer à course de sa mere, Marin Boocherfils Richard, Kené Seprend fils Louis à bause de Jacqueline Roncanyes, Exprien Garlin fils et hiritieren sa partie de Jean Goulion, Robert bison ou droit parfielle du cure de chaisoncelles Fellene Philippeet Thomas Thomase an drott de Martin Legrand, Juillaume Rijaleandrig de Olivier Marquerie Pierre Roue any, horitiers La Sanceraye par renorciation de Richard Rolinet, Me de l'achannien representant de la Saucerage heritière à course de va femme de de Compierre les religieux au droit par remorciation du feu cure du chemilan grain au droit de Juillaume Bonnel, Samuel Bayeux et de Adam de Bonnaire à la suite est l'élection faite par level tenants de Gilles Coucampset as frers pour faire le service de prévôte Mandement du dit Sénéchell au premier des tehants requis de publier la tenne des dits pleds.

1.990. (Calier moyen far 12 fai llets papier 1. pièce intercaleé 1/4 Eckernil au grain-Pleds de gage pleds et élection de prévôte de la terre et seigneurie de dit lieu tenu par Charles Renault delleur aux droits de l'Université de Cas, avocat au Frailleige, senechal, assiste de Pierre Martin notaire à Munne greffier ordinaire en presence de François Delval religieux procureurde l'albaye tenants les felles mineus de Beury de Cahagnes seuger Aligneur de Verrières peritier de Jean Samuel de Sorteval Bayoux les Tocarpentier, héritiers et au drois le Gilles Rowamp cué de Campandre, Ranne Vimont venue de Gilles Belin fel Thomas titien de es Enfants, Françoise Hamel veuve de Julien Guerin, chirurgien, tutico de ses enfants, Richard Boscher sieur Dapares au droit de Marin Boscher aine d'une pièce de terre acquise de de Paulhon Christophe Le Vellier sieur des Landes par acquet de chavin Boocher, venne et heritiers de Range Borel, Etienne Fix fils Pharles, Laurent Marquerie par retrait de Guillaume Rypalles audroit d'Olivier Marquerie Louis et Jacques le Coais fils Jacques parfiéffe de Main Boscher, de Fichennien heritier de de La Gaussage par remonciation de Polinet plutiers de Étienne Pelve, cure de Maisoncelles à la suite en la nomination faile parles t enants de Gilles Labbey fils Richard pour faire le service de prévole attestation attestation de Andre Goulin homme et tenant de la dite segmensie de la publication dé la tenue des duts pleds par lui faite issue de la messe parsissiale.

H. 991 (Cahier) - m. fat 14 femillet, papier 3 pièces interealies 1/69 - Mesul au grain - Pleds de glage pleds et election de prévote du fiéfel saigneure du dit lieu, tenus par Charles de La Rue, avocat en parlement et au bailliage & siège présidial de Baen, sené chal, assiste de Charles Anne Auguste Depont huisiera Aunay, graffier ordinaire, en présence de dom Louis Dequeone sous prieur et procure de l'albaye tenants: etnoré Leneveu par acquet de de Beaumont, de Tallen Groux de d'elle de Verrière, heritière de Jan Samuel de Sorteval Bayeux ecujer Micdas Sicot par fiésse de Trançois Lecarpentier, curé de Campeaux au droit de Gilles Rouchtups cure de Campandre, Suganne Duval veuve d'Etiense Boscher fils Merin, tutiere de ses enfants et Richard Goubin époux de Anne Denis audroit par acquet de Jean Boscher outre filole feu Marin de L'ormeduquemey avocht à baen à cause de sa femme Jerilière de Gabriel Defour heritiers de l'Hamien pour acques de de Beaumont de Sallen à cause de son épouse héritiere de son aieule maternel Guillauns Bonnet-heritiers le Étienne Velve aux de Maisoncelles représentant codam de Bonnaire par échange avec Guillaume Chausson Etat de 3 avence rendus des tonements de la Hornerie, Germain Goulines des Ceillers mandement du dit senechell au prévot ou premier des hommes et demants de la dite seigneurie de publier la tenue des dits pleds issue de la mosse paroissiale - Attestation de la dite publication parchidre Leneven homme et tenant de la seigneure.

H. 992 (Cakier) - morgen for 14 fewellets prapier, 1 pièce intercalie 1711 chesnel au grain - Peds de gage filos et election desprevot du fiéf torre et seigneurie du dit béu lenus par Equilandola lue assistéhe Lambert Josevin notaire à Ondefontaine gréffier ordinaire en présence de Louis Dequesne sous prieeur et procureur le l'abbaye témmts: vouve et héritiers Louis deschet let Jui llaume Ceschet son beau frère fils Exprien au droit de de Gallen Jean Vauguelin à cause de sa femme fille et heritière de André Voulin, Bharlas Pelvier siun Deslanda fils de Christophe acquéraix de feu Richard Boscher, sieur des parts, chare Le Male veuxe de les prien Galin et Pierre Gallin son fit, Gilles chaquere par fief des héritiers François Bellisent fils Jobert, danne des chures Dulos quevalle et les existeirs François à Rouen hériairs de Etiènne Pellure cure de chaisonelle représentant es danne

de Bonnaire, péritiers Charles Blin fils Gilles à la suite est la table des tenements Et tenants de la dite seigneurie - Mandement du dit senechal au premier au premier des hannes et tenants requis de publier issue de la grande messe paroissiale la tenue des dits pleds, attestation de Gilles Goulin de la dite publication.

4.993 (Cahier) m. fat 10 fewillets, papier

1/15 chemil augrain Vemblable Pleds de gage pilos tenants; lean Viuguelini cause de sa femme fille et hériteïe de André Goulin, Richard Richer Germain Goulini Louis Labré file Michard, Charles Bin bourgeois de Gaen, Piene Boocher fils Mieme fils charin, renée Leprince fils réné, Jean Viuguelin au droit de Étienne Labbe, Mieme Borel fils Pière, héritier, de Philippe I Bonorey, Pierre et Bhomas frères fils et fiéritiers de Pobert et les heritiers de Jean Sison autre fils du dit Robert, Jooge Mage par acquiet de Louis Lecouis, Duquesnay de Lorme wordt au boilliage de Gaen à cause de sa femme héritière de Galriel Dufour héritiers de Schanneux au droit paracquet de Louis de Fallen, Balherine Lebourgeois veuve d'Etenne Bellisent Gilles Vimont représentant quillaume Causin, héritiers Cherles Blin fils Gilles par orquiet des héritiers fan Blin, à la suite tolle des tenements et tenants

H. 994 (bahier) m. fat 18 Caullets papier.

The Chesnil auguin- Semblable plets de gage plets tenants André Temveu fils Vincens, Louis Peschet et Juillaume Peschet son beau freu fils En vien au troit de de Vallent, veuve Gilles Guerin fils Julian paracquet de de Vallens (Vartin et veuve by prien Goulen Fouris Labbe fils Vierre, heritiers Louis Labbe fils Jouis, Jean Vinquelin acquereur de la veuve et heritiers Vienne Labbe, Jean Valle fils Gilles, veuve Gilles Guerin fils Jean Jieffe de François Lecarpenter curé de Campandre héritiers Vicolas, par fieffe de François Lecarpenter curé de Campandre héritiers Philyipe L'honere, representants farques Lamide par renovoiation du curé du Messiel que your représentant Guillaums obonnes à la suite est la nomination faite par les dits lénants de Gilles Marquerie et André Boscher pour faire le souice de prévôté

#1995. (lahier). - m. fat 18 semillets papier 1 pièce intercalée 1979 - Mesnil au grain - pleds de gage pleds et élection de précios de la seigneurie du dit lièu, tenus par Charles de La clise Avocat au Parlement et au bailliage de Eren, assiste de Lambert Jouvin sieur Saulcey notaire à Aunay, gréffier ordinaire en présence de don lincent Antoine Bayens de l'allan qui a de de en variere haiter de Jean Famuel de Ballen acquere Bayens écuyer veux Gills Guerin fils Gulin, par aspet de de Sallen acqueren de four Julien leur pere, François Juscinfels Pières Pières Pières de de Sallen acqueren de Charles Pelliér fils Charistophe au droit de Martis Pelvince Jambelijes Phonore doctour medecin à Bernay, fils Phlippe au droit de charin begrand Georges Micolle par acquet de louis de Enuis, fils Jusques au droit de charin Roscher Micolliment fil Gilla représentant Juillaume Chauvin par fiéfe des priaises religion d'Amay, Charles Blin fils Charles fils Gilles par acquet des hériters orangaisblin, à la suite est la nomination faite par hommes et tenants de la dite reigneure de Jean Paquelii et charles faite par hommes et tenants de la dite reigneure de Jean Paquelii et charles faite par hommes et tenants de la dite reigneure de Jean Paquelii et charles faite par hommes et tenants de la dite reigneure de publica à pour fixe la tena des de pelets à la suite est l'attentation de charle de publica à jour fixe la tena des de pelets à la suite est l'attentation de charle de publica à la suite est l'attentation de charle s'élemence de la bite publication faite issue de la mease paroissiale:

H. 9 96. (Bahied .m. fat 18 fewlets papier 1 pièce intercalce. 17/82 Mesnil augrain-Pleds de gage pleds et élection de prévot de la seigneurie du dit lieu, tenus par Charles de La Rue sene chal assiste de Lambert Jouvin sieur du Saulcey notoure à chinay, greffier ordinaire en presence de dom Souis Dequeone supérieur commissaire et Vihicent Antoine procureur de l'albaye tenants Gilles Guerin fils Julien par acquer de de Sallent Jacques Sicot fils Michas, Andre Boscher représentant Richard Boscher vieur Des parts, Charles Blin par acquiet de Jean Lalbe, Vincent et Pièrre Leneven fils Vincent, Jean Vinguelin acquereur de la veuve et heritiers d'Etienne Labbe fils Gilles, Jean Labbe paracques de L'houvre Veux Gilles Guerin fils Jelien Pierre Blanchard, Charles Blin par acquiet de Gilles Marqueria et fiéffe des héritiers François & Belissent fils Robert Veuve et heritiers Fouis Perchet et Guilloume Perchet son beau frere fils Exprien au droit par acquet de flan Philippe Thonore docteur médein du Mesnil au grain représentant Achard de Géthanvieux au droit par acquet de Beaumont-de Sallon à la suite est la nomination fait par les hommes et tenants de la dete seigneure de André Leneveu et Jean Vauguelin pour faire le service de prévote. Mandement du dit servichal au premier des hommes et tenants requis de publiér la tenue des dits pleds estlestation de la dite publication par Leneveu.

1/85-clesnil au grain - Gemblables plebs de gage plebs, tenants Etienne Paul et charles Isneveu fels André fils Vincent-feanlauguelin à cause de sa femme fi ble et héritière de ethatre Goulein, Charles Oblin Pière Brocher fels Étienne Pières Vimont, Étienne Poorel, Pière et Bhanas Bison freres Pière Blanchard, et "Desmarets Julos Gueroult et Lecourtois avocat à Rosen héritiers de Utienne Pellevey, Gilles charquerie Georges représentants Jacques Lamédé au droit de charin sérical par renonciation du cure du chemil au grain, Charles Oblin, Exprient innont et le cure de Banquey à la suite est la nomination faite par les hommes et tonants de la seigneurie, de Guillaume Perchet et de fean l'augustin paus faire le service de prévôte

1/89 Memil au grain, pless de gaze pless et élection de prévots de la seigneurie du dit bien teurs par bharles Da Rue, senéchal assiste de François Lebrethon huissite pris pour gréfier en présence de donn Vinsent Antoire religieux et produreur d'écelle tenants catridre et Paul seneveu fils Andre; un asquetse de Benument de Pelles Vierre Guirin fils fulier Charles Blin Louis Jetainturier au droit de Gilles Jaulin Lièbre Vimont, Vincent Joubin fil Copprien reuve et péritiers Eteinné able Étienne Honoré fels Philippe vieur des Landes par acquet de de Vellent Jam Philippe Honoré docteur en médicine à Bernay Veux Gilles Guerin fils Julien, de héritaire de Juliume voet, Pièrre Blanchard Gilles charques Charles Alin le curé de Beniquique à la suite est la nominatio, par les hommes et tenants de la dito seigneurie de Jean Vauguelin parir faire le service de prévoté

H. 999! Liasse I. 1 piece, parchemin. 1 pp.

1287 Mondrainville . 91. 24 Liasse unique. Tente par Philippus dictus Bonne de Licavilla, à l'abbaye pour 24 s. t. d'un quartier de l'unent mesure d'Enrey de rente qu'il percevait chaque année en quadann masora iste apur Mondrevill. Paquelle maim fut « Willelmi Fabri closice, patris Juliane I an femme ct est sita justa masuram rogen Fabri et masuram chagenou Philippi dicti l'asteble 1285 mars. Leau, de lord. Julienne fragt du sceau du mari

H. 1001. (Liasse). 8 prièces parchemin 5 pièces papier. 1616-1782 Monts - M. 26 Leasse 2ª Rente fonciere sur Le Cloustier de bracy Procedure devant: Guillaume Vauguelin ecujer president lieutenourgénéral au bailliage et siège présidial de Caen, entre les réligieux defunay et Jean etze Chandelier fels Philippe de la pervisse de Tontagnes concernent le paiement d'inerages de 10 boisseaux de froment mesure de Vendes revenant à 5 mesures d'Arques (1616) Guillaume Rouxel e curger conseiller du voi exercant la juridiction du baille de baen entre les religieux de suray et Jean Aze et Pierre Falley curé de Preaux fils et heritière de Janne de Brieux concernant le renouvellement du titre de 10 boisseaux de froment 15017). Guillaume Vanguelin ecuyer sieur des Spetaux président et lieutenant general au bailliage et siège presidial de Baen entre les religieux d'ibunay et Jamidze fils Philippe et Pierre Halley cure de Préaux concernant l'asportinge à tommer des biens affectes à la dete rente de roboisseaux de froment /1618) Jean Ellais ecurfer sieur du Juesnay lieutenant general au bailliage et siège présid de lan, entre les religieuse d'Annay er Gaspard Le Constier écuyer sieur de Monts concernant le paiement d'arrérages de 12 boisseaux le froment de rente (1643). Jean Gohier ecuyer lieuterant particuliercivil et criminel du bailliage et siège présidial de Caen, entre les religieux d'éshinay et Rene Le Cloustier écuyer et chiefe Le cloustier chanoine du Lépidere de Varis, concern ant le maiement d'arrerages de Mannées d'anérage de 10 boissaux de froment de rente (1 599). Reconnaisonce devante Pierre Martin notaire a Aunay par Charles Le Cloustier, écuyer, seigneur de bracyaux religieux d'étunaj par forme de titre nouveau de la deto vente de 10 boisseaux de froment mesure de Vents à raison de 6 pots et 1 chopine par boison (1789) lettre de dame Leharivel de bracy au pere procureur de l'albayed chinay, concernant le paiement d'une rente due par son mari 1764). Entre lettre de Lecloustier de Bracy au dit promes

hente due par son mari 1762). Intre lettre de Lecloustier de Bracy au dit proved lui demandant un sursis pour le praiement des sentes par lui due 1769). Procédure au présidial de la en entre les seligieux d'élunay et Jacques François Léonor Le Ploustier sieur de Bracy concernant le paiement d'antrages de so Porisseaux de froment de sente (1779). Reconnaissance devons Lambert Jouvin notaire à Ondefontaine par Jacques François Léonor Le Plous ties c'euyer beigneur de Bracy, aux seligieux d'chinay, de la det rente de 10 brisseur de froment (1782). H. 1002. (Liasse). I pièce parchemin. I pop.

1479-1573. Mouen N227 Liasso unique Retormais same durant Luras Dupont et
Robin quillot tabellions aux sergenteries de lièters et Evrecy sous Simon Auseroy
ecuyer viconte d'Évrecy garde du ocel des obligations de la dit viconte par
fran Le Chevalier fits de feu Jean de Mouen, aux religiouse d'Ethernay de Proiseau
de fromont mesure asserienne de Baen, sur une piece de terrecontenant

1267-Neurille-Gote XXXIII Lixases & Vento par Gullinus de Bugnorilla armiger à Renardo de Vilers armiger, proservices et himagio suvet per ducentis l. p. 2... de l'ommes reditius et homagia terras et rome evantias corne tud ines, li bestates et relevio et omnia alia que habebamet habero poteram estima Micholae uxoris mée apud novam villam inflodo tomnii de torengneis et in festo de Busala de homore Cambellarii de Banquarvilla et aliba circa villam de Moravilla ratione sicte Micholae, exceptis molendiius de Tossart et de Lossia inquabres molendinis dictus Renardus et ejus heredes habebunt umodo mouturam sive moutam dui fladis liberam et qui etam ad usum, unum 1267 juin coram parrochiles de Movavilla de chollis et de chapogis.

le 1/4 de pringees de torre Marg bopie de 1503.

H. 1004 (Liasse). - 1 pièce, parchemin 1 phap.

XIII siècle Magers - M& 30. Liasse unique Donation à l'abbaye par Rogerus Vamei de prergées de terre sitas in dela de Raveny inter culturem vaimellessen es les Corcous in parrochia de Noiers : s.d. Gean

H. 1009, (Liasse) — spèce parchemin, 1 pp.

1317-Ondefontaine - Cote XXI- Liasse 2 : Procédure devant Juillaume de Mondreville, senéchal de l'Évêque de Bayeux, entre les éveque et landigieux Défunay concernant ses pretentsons sur leur clas de grange de Dessus & mont à cause de ses moulins de Roucamps remise à l'hlbaye

1691-1716- Ondefontaine bote XXI-Liasse 5: Bail fait chwant; Nicolas

Lemantd et Noël Le Tebre telellions aux sergenteries de Villero et Evrey

par donn fean Le Beschre priesir, Gry Hoguet, Jacques Gunderie Jengues

Le Mary er Utienne Dailly, célérier, Jean Bertiste Borel. Guillaume Jenomand

neligieux d'édunay, à Jacques Pluet-filschichet le jeune d'une portionde tene

leur appartement sous le titre de Notre Dane de bonnes nouvelles (1059).

Guillaume Isabel tabellion et Étienne de la Salle ex tabellion pris adjunt par Augustin de Bure priour et Joseph Dehevalor religiouse procureur De l'albaye à Pierre Sefelvre fils Geoffrag d'une portion de terre port). Etienne Surinez et Jean Lebissonnais notaires aux vicontes de Caen et Evrey par Saul lu deline prieur chichel Endeline procureur et Benoit Gaubert cellérier à Pièrre Quenot de Prieces de terre (108). Pièrre Berthaume notaire à I Georges d'obunay, par les religieux detunay stépules par Albéric chorand prieur Charles Ouzauf procureur de l'abbaye à chichel fix de 2 pieces de terre delle des Moinores (1748).

1117 1731 - Ondefontaine - bole XXI Terme de sur le Mont Signification faite par Antonnélue sergent à copunay à la requête des religieux debunay stipules par Penry Vaultier à Gilles Beausism chichelle veuve de Louis Fremel et à Miclas Tremel frere du dit Louis d'un bail à eure fait de la ferme et terres de desnus le Monts, avec sommation de payer les fermages dis et de faire faire les réparations exigées en vertu du dit bail [1717] claid devant Jacques Mitel notaire à I! Georges d'équinay par som chlbert Ruicour friieur et Charles Dusque procureur de l'abbaye à Je an Lefebure filohors de la ferme de dessus le Mont [173].

16 06-1726 Ondefortaine Cote M. I. Liesse 2 & las Purquets, etc. Estrat du registre de Trançois Besongnet et Jouis Gordouin tabellions à I france Blance concervant la remise faits par Michael de la Brown fran Levans de tous las fermages fran lui dus des terres d'Enterfontaine 1960). Vente turent Genon De La Valle et Michael dus des terres d'Enterfontaine 1960). Vente turent Eurecy sous Plene de Bernières, écuyer garde hérédital des sceaux des obligations de la vicomté de Caen, pare Michael des broise à donn Paul Bonnet religieux d'Annay, chapelain de la chapelle Italy fondeix Marigny diocèse de boutances de 2 pièces de terre sise à Ondefontaine (1007). Sommation faite par Mathieu Feron sergent à la requete de donn Paul Bonnet religieux d'Aunay à Chichel de It broix de remettre lebrie d'une frièce à lui vendue, à Charge d'en souffrie la jouissance (1811). Vante devant Reire Romeamp et Gills de La Salle labellions aux sergentaires de Caen et d'Eurecy par Riéro Faucon fils Georges à Som

Charles Lebrethon prieur, Rodolphe de Lauloup, sous prieur, Guillaume Le Gentil célévier Thomas Poullain Augustin de Bures, Raphael Bagire et alachais Lesage, Benoît charie et Micolas Leguidois, d'une portion de terre un bois daillis (1641) Bail devant: Vierre Poullain et Gilles de Lasalle talelling par Jeante Beschu prieur, Rodolphe de Tunloup, Jaeques Granderie Jean Bernard Benoît Marie, Micolas de Mathemesne, Bernard Oauphin et Etienne Dally religieux à Jean Dafour de l'acre de terre (1621), Bishurdolphet notaire à chinag par Albert Laucour prieur et Charles Oujouf religieux procureur de l'albaye à Jean Grieonot fils Pièrre de 3 pieces de terre (1823).

H. 1009. (Lasse). - 1 pieces parchemin 23 prieces papier of plan 161-178 Ondefontaine Remise à droit de clameur et marche de Course deans Nicolas Huet talellun Thomas James nonadjoint en la sergenterie d'Errecy par Vincent Fançon à Micolas Fancon et à Marie son frere de 2 portions de terre (1961)-Echange devant Micolas Hist et Vigor Bourse tabellionsen la sergentere de I Jan le Blanc sous Antoine Desert garde des scaula des obligations de la viconité de l'ire, entre Jacques Besongnet et Marin Besongnet, son fils, de preces de terre (1599). Obigation de Résne Faucon envers les religieus d'Action, de leur passer contrat à lair gre de la vente à ense fautor une vergee de terre (1647) Bail devant Riène Amet notaire à Ondefontaine par Albéric Morant prieur et Benout Jaulest procureur de l'albaye à feau Bust de 2 prièces de torre 11709). Jacques litel notaire à l'Écorge d'étunay par Albert Rancour prieur, Charles Ouzouf religiouse procureur de l'albays à Jean quesnot de 4 vergées 2 3 perches 12 de terre 1989). Pierre Martin notaire à Assay, pas Albert Laucour prieur et François Delval religioux, procureur de l'albays à Pière Quesnot fles Je an de 2 spieces de terre 1944). Obligation de Jean Lefebre envers les religious d'Auray de continuer le bail fait à Guillaume Lerous, encas de resiliation (1790). Bail fact devant Preve Martin notaire à chunay par dom Albert Roucour prieur es François Selval prêtre et procureur de l'abbaye à Jean Lefebre fils de feu Charles de la ferme sur le Mont avec ses dependances (47/6). Eranaretion entre les religieux d'Aussay et Charles Lefeure sur le proces concernant les dégats causés parles bestiaux du dit Lefebore et les voies de fait pur lui commises enners Guillaume Hamelin garde des lois. Chasse et peche des dits religient (17/2) Bail devant Lambert Jouvin notaire à chunay par Albert Rausen prieur, Francois Alval procureur de l'abbaye à Jacqueline Leroyer

veuve de Pierre Quemot fils Jean de 2 préces de terre [17/3] Acception par Le fevre de la décision d'experts à intervenir sur l'impossibilité ou il est de voiturer de la carrière de la Bingne Valson sur la femme qu'il occupe la Sière necessaire à la construction d'un pressor /17/9 checord entre les religieux et Lesevre sur la dete decision afin d'éviler un proces 1/19 Bul devant Lambert Jouven notaire à Manay par Nicolas Degione forieur et François Delval procureur Gregoire. Le Duc Albert Colles Etc religioux d'Aunay à Jacqueline le Royer veuve de Rière Juemos 1763). Quittance donnée par Jean Jefeure et Gilles Besongret preposes au reconverment des dessiers des reparations de l'église, à fran Esseure fearie des religieux de la somme de 190 leures 13 sels 4 derniers de leur gisolo part (1769) - Bail devant Lambert Jouvin notaire à Annay par Louis Dequeone sous prieur et procureur Jaseph Gloriaix, felix Masson, Charles Favary et Elexandre Convise religieux, a Jacques James cure de la possession paroisse de 2 pièces de terre [1769]. Quittance donnée par Prince Queroult prépose au recouvrement des frais du proces des paroissiens et James au sous prieur de l'abbaye de la somme de 8 livres 18 sols de leur quote part aux d. pais (1771) Deconnaissance de Jean Lefesvre de la vente partin faite aux religieux d'Aunay de 100 boisseaux de froment à 30 livres par sai plus po biens d'orge à raison de f2 vols 6 deniers le boisseau, 200 boisseaux d'avoins à raison de 40 sols par boisseau, le tout à valoir sur ses fermages et accepte Dequesne procureur (1772). Fromesse de Nicolas Sequesne prieur et Louis Dequesne sous prieur et procureur de l'abbaye, de passer bail à Jean Leforre fils Jean leur fermier de la ferme dite sur le mont aux mines phix et conditions avec charges en plus 1773) trail devant Tambert Jouvinnotaire à Aunay par Micolas Dequeone prieur, Louis Dequeone supérieur comminge de l'albaye, Louis Dequeone sous prieur, Laurent Masson, Boursier et Antoine religieux à Jacques James curé de la paroisse de 2 pièces de terre (1781)-Offres faites par Gilles et Nicolas Marie freres sieur de la Motte de prendre la ferme de dessus le chont moyennant 1/00 livresde fermages avec los ragieres d'avoine plus 10 louis l'or de vin et 1 douzaine de poulets gras (1784). Bail devant dambert Jouern notoure à chinay, par Missas 1 Dequesne prieir, Louis Dequesne, commissione, Antoine Boursier Alexandre Cervois Vincent Antoine Joseph Le Jame et Philippe Boulet religious à Michel Groult cure de la javoisse de 2 pieces de terre [1784] requet achessee à l'intendant par les Maligieix d'étunay pour être autorisées faire faire la he construction des batiments nécessaires pour leurs bestiaux en leur ferme sur le Mont Plan et décisal appuilles

1839 - Parfouru M. Il liasse unique Donation par Michol. filisis Béatricis de Tinfonteur à l'albaye de unte à percevair aud·lieu qu'il a achete de Willelmus filis Ennulfi et participilus suis

H. 1011 (Lasse). - 8 pièces parchemin 18 pièces, papier. 1/34-16/2- Setiville- Extrait du registre du greffe du baille de Gaen, concernant la procedure devant Rierre Lebourglois écuyer lientenant du la baille en la vicomble de baen entre Louis d'Approville cure de Réville Bhomas Boissel, Michel Costey procureur de Jeanne Lemaistre sa mere fermere des dimes du dut lieu appartenant respectivement au religieuse d'ésunay, aux religioux de Broarn Let aux curé et malades de l'arbre martin, concernant la possession des dites dines (1/34) - bession faile devant Jean Temnistre et Richarde Hartin tabellions à baen par Jean Laboucher ceuger grenetier pour le voi à Baen, procureur et receveur des religioux d'chinay, à Jean Costey sergent royal de la joursance restant du bail fait à Simon Moustier de la time de Petiville (1977) Sail devant Pière Seman et Cristophe Aubert tabellions à Gaen par Fierre Le Revost abbe commendataire d'Aunay à Robert de Castillas procureur au siège présidial de Caen des atimes supartez à l'albaye dans la paroisse (181) Bail devant Grillaume Caillot et Abraham Langlois tabellions à Caen par Gaspard Levas asseur prieur de la maison dieu de Caen et grandvicaire de l'abbe d'Aunay, à Philippe de Gastillon cure de Petinille des dimes de la paroisse (1 8 9). Reconnaissance par Philippe de bastillon, cure du bail à lui fait par Gilles demarchand au nom de Jean Berthault secretaire de la chambre du roi et abbe d'étunay du droit des dimes de lad, paroisse pp 3 Procédur au bailliège de Caen devant Jacques Blondel écuyer, lientenant entre les religieux d'Aunay et Philippe de bastillon, concernant les d. times/1809 extrait du registre du taléllionnage de baen concernant l'accord faitents Pière Bertault stipulant Jean Bestault abbe d'Esting es Philippe de Castillon cure sur la d. procedure (1502). Bail devant Richard Martin et Gilles Potier tabellions à Earn par Nicolas Languille bourges de Caen econome de l'allage à Jean Fassey bourglois de Caen des 13 des grasses dimes de la dite paroisse (1612). Extrait du registre de Jean Le Renard et François Franques tabellions en la sergenterie de Varaville concernant l'eshange fait entre Raulin Guerard bourgeois de Baen tuteur de ses enfants et Andre Lesens sieur et patron de Petiville de precesde terre (1621)

Procedure an baillière de baen devant Jacques Blondel écuyer sour et chatelain de billy lieutenant civil et criminel, hereule lénguelin deuxen sieur des liveteaux, lieutenant général den la prédiction des privilèges de l'Université de land devant Jacques le Black écuyer sieur Ds exerent pour le bailli de baen, conservatur des d'hièvilleges entre les religieux d'étunag et l'homas l'asmer curé de Petiville loncermant le paiement des fermages d'en trait de times (1632-1034) Instruction donnée par bhonas l'asmier curé de Petiville à Roger de Vallois vieur et patron de Getiville receveur général des restes en la chambre, dexomples à Rouen des motifs pour lesquets s'il l'approché en son procès d'avec les religieux d'étunag et Bhonas l'asmier curé de Petiville pour paiement de dépens adjuges 1639). quittance donnée aux religieux d'étunag pardosson receveur des gens du roi au bailliège et siège présidiel de baen de le somme de 4 lière so sols pour part de frais du procès contre le curé de Petiville 1079,